



Second Session
Thirty-seventh Parliament, 2002

SENATE OF CANADA

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

Energy, the Environment and Natural Resources

Chair:

The Honourable TOMMY BANKS

Tuesday, December 3, 2002

Issue No. 6

First and only meeting on:

Bill C-14, An Act providing for controls on the export, import or transit across Canada of rough diamonds and for a certification scheme for the export of rough diamonds in order to meet Canada's obligations under the Kimberley Process

Eighth and final meeting on:

Bill C-5, An Act respecting the protection of wildlife species at risk in Canada

INCLUDING:

THE SECOND REPORT OF THE COMMITTEE
(Bill C-14)
AND
THE THIRD REPORT OF THE COMMITTEE
(Bill C-5)

WITNESSES:
(See back cover)

Deuxième session de la
trente-septième législature, 2002

SÉNAT DU CANADA

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent de l'*

Énergie, de l'environnement et des ressources naturelles

Président:

L'honorable TOMMY BANKS

Le mardi 3 décembre 2002

Fascicule n° 6

Première et seule réunion concernant:

Le projet de loi C-14, Loi concernant le contrôle de l'exportation, de l'importation et du transit au Canada des diamants bruts et établissant un processus de certification pour leur exportation en vue de l'exécution par le Canada de ses obligations découlant du Processus de Kimberley

Huitième et dernière réunion concernant:

Le projet de loi C-5, Loi concernant la protection des espèces sauvages en péril au Canada

Y COMPRIS:

LE DEUXIÈME RAPPORT DU COMITÉ
(projet de loi C-14)
ET
LE TROISIÈME RAPPORT DU COMITÉ
(projet de loi C-5)

TÉMOINS:
(Voir à l'endos)

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON
ENERGY, THE ENVIRONMENT AND
NATURAL RESOURCES

The Honourable Tommy Banks, *Chair*

The Honourable Mira Spivak, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Baker, P.C.	Finnerty
Buchanan, P.C.	Kenny
* Carstairs, P.C.	* Lynch-Staunton
(or Robichaud, P.C.)	(or Kinsella)
Christensen	Milne
Cochrane	Watt
Eyton	

** Ex Officio Members*

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The name of the Honourable Senator Cordy was removed (substitution pending) (*November 29, 2002*).

The name of the Honourable Senator Jaffer substituted for that of the Honourable Senator Banks (*December 3, 2002*).

The name of the Honourable Senator Rompkey was added (*December 3, 2002*).

The name of the Honourable Senator Banks substituted for that of the Honourable Senator Jaffer (*December 4, 2002*).

The name of the Honourable Senator Rompkey was removed (substitution pending) (*December 4, 2002*).

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DE
L'ÉNERGIE, DE L'ENVIRONNEMENT ET
DES RESSOURCES NATURELLES

Président: L'honorable Tommy Banks

Vice-présidente: L'honorable Mira Spivak

et

Les honorables sénateurs:

Baker, c.p.	Finnerty
Buchanan, c.p.	Kenny
* Carstairs, c.p.	* Lynch-Staunton
(ou Robichaud, c.p.)	(ou Kinsella)
Christensen	Milne
Cochrane	Watt
Eyton	

** Membres d'office*

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité:

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit:

Le nom de l'honorable sénateur Cordy a été enlevé (remplacement à venir) (*le 29 novembre 2002*).

Le nom de l'honorable sénateur Jaffer substitué à celui de l'honorable sénateur Banks (*le 3 décembre 2002*).

Le nom de l'honorable sénateur Rompkey a été ajouté (*le 3 décembre 2002*).

Le nom de l'honorable sénateur Banks substitué à celui de l'honorable sénateur Jaffer (*le 4 décembre 2002*).

Le nom de l'honorable sénateur Rompkey a été enlevé (remplacement à venir) (*le 4 décembre 2002*).

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate*, Tuesday, November 26, 2002:

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Sibbeston, seconded by the Honourable Senator Milne, for the second reading of Bill C-14, An Act providing for controls on the export, import or transit across Canada of rough diamonds and for a certification scheme for the export of rough diamonds in order to meet Canada's obligations under the Kimberley Process.

After debate,
The question being put on the motion, it was adopted.

The Bill was then read the second time.

The Honourable Senator Sibbeston moved, seconded by the Honourable Senator Léger, that the Bill be referred to the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources.

The question being put on the motion, it was adopted.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du mardi 26 novembre 2002:

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Sibbeston, appuyée par l'honorable sénateur Milne, tendant à la deuxième lecture du projet de loi C-14, Loi concernant le contrôle de l'exportation, de l'importation et du transit au Canada des diamants bruts et établissant un processus de certification pour leur exportation en vue de l'exécution par le Canada de ses obligations découlant du Processus de Kimberley.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu la deuxième fois.

L'honorable sénateur Sibbeston propose, appuyé par l'honorable sénateur Léger, que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

Paul C. Bélisle

Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Tuesday, December 3, 2002
(10)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Energy, Environment and Natural Resources met at 6:30 p.m. this day, in room 257 East Block, the Honourable Mira Spivak, Deputy Chair, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Christensen, Cochrane, Finnerty, Jaffer, Kenny, Milne, Rompkey, P.C., Spivak and Watt (9).

Other senator present: The Honourable Senator Sibbeston (1).

In attendance: From the Library of Parliament: Lynne Myers, Researcher, Science and Technology Division and James McQueen, Researcher, Economics Division.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Tuesday, November 26, 2002, the committee proceeded to study Bill C-14, An Act providing for controls on the export, import or transit across Canada of rough diamonds and for a certification scheme for the export of rough diamonds in order to meet Canada's obligations under the Kimberley Process.

WITNESSES:

From the Department of Natural Resources:

Bruce Boyd, Acting Associate Director, International and Domestic Market Policy Division, Minerals and Metals Sector.

From the Department of Justice:

David Cox, Legal Counsel.

From the Department of Foreign Affairs and International Trade:

Geneviève Giroux, Legal Counsel;

David Viveash, Director, Peacebuilding and Human Security Division.

At 6:31 p.m., the committee suspended its proceedings because of technical problems.

At 6:35 p.m., the committee resumed its work.

Bruce Boyd made an opening statement and together, the witnesses answered questions.

After debate, it was agreed, — That the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill C-14.

It was agreed, — That the Title stand postponed.

It was agreed, — That clause 1 stand postponed.

It was agreed, — That clause 2 carry.

PROCÈS-VERBAL

OTTAWA, le mardi 3 décembre 2002
(10)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui à 18 h 30, dans la pièce 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable Mira Spivak (*vice-présidente*).

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Christensen, Cochrane, Finnerty, Jaffer, Kenny, Milne, Rompkey, c.p., Spivak et Watt (9).

Autre sénateur présent: L'honorable sénateur Sibbeston (1).

Également présents: De la Bibliothèque du Parlement, Lynne Myers, attachée de recherche, Division des sciences et de la technologie, et James McQueen, attaché de recherche, Division de l'économie.

Aussi présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 26 novembre 2002, le comité procède à l'étude du projet de loi C-14, Loi concernant le contrôle de l'exportation, de l'importation et du transit au Canada des diamants bruts et établissant un processus de certification pour leur exportation en vue de l'exécution par le Canada de ses obligations découlant du Processus de Kimberley.

TÉMOINS:

Du ministère des Ressources naturelles:

Bruce Boyd, directeur associé intérimaire, Division de la politique des marchés intérieurs et internationaux, Secteur des minéraux et des métaux.

Du ministère de la Justice:

David Cox, conseiller juridique.

Du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international:

Geneviève Giroux, avocate;

David Viveash, directeur, Direction de la consolidation de la paix et de la sécurité humaine.

À 18 h 31, le comité suspend ses travaux pour cause de problèmes techniques.

À 18 h 35, le comité reprend ses travaux.

Bruce Boyd fait une déclaration et les témoins répondent ensemble aux questions.

Après débat, il est convenu, — Que le comité procède à l'étude article par article du projet de loi C-14.

Il est convenu, — Que l'étude du titre soit reportée.

Il est convenu, — Que l'étude de l'article 1 du projet de loi soit reportée.

Il est convenu, — Que l'article 2 du projet de loi soit adopté.

It was agreed, — That clauses 3 to 7 carry.

It was agreed, — That clauses 8 to 13 carry.

It was agreed, — That clauses 14 to 16 carry.

It was agreed, — That clauses 17 to 18 carry.

It was agreed, — That clauses 19 to 22 carry.

It was agreed, — That clauses 23 to 46 carry.

It was agreed, — That the Schedule carry.

It was agreed, — That clause 1 carry.

It was agreed, — That the Title carry.

It was agreed, — That this Bill be adopted without amendment.

It was agreed that this Bill be reported at the next sitting of the Senate.

The committee received briefs by the following individuals during the consideration of Bill C-14:

The Honourable Jim Antoine, Minister of Resources, Wildlife and Economic Development, Northwest Territories; and

Bruce Boyd, Department of Natural Resources.

At 7:05 p.m., pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Tuesday, October 22, 2002, the committee proceeded to study Bill C-5, An Act respecting the protection of wildlife species at risk in Canada. (*For complete text of Order of Reference, see proceedings of the committee, Issue No. 2, October 24, 2002.*)

The Honourable Senator Milne moved, — That the letter received from the Honourable Martin Cauchon, Minister of Justice, on December 3, 2002, be read into the record and that it be tabled with the committee as Exhibit 5900-2.37/E1-C-5, 6 “4”.

The question being put on the motion, it was adopted.

It was agreed, — That the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill C-5.

It was agreed, — That the Title stand postponed.

It was agreed, — That the Preamble stand postponed.

It was agreed, — That clause 1 stand postponed.

It was agreed, — That clauses 2 to 4 carry.

It was agreed, — That clause 5 carry.

It was agreed, — That clause 6 carry.

Il est convenu, — Que les articles 3 à 7 du projet de loi soient adoptés.

Il est convenu, — Que les articles 8 à 13 du projet de loi soient adoptés.

Il est convenu, — Que les articles 14 à 16 du projet de loi soient adoptés.

Il est convenu, — Que les articles 17 et 18 du projet de loi soient adoptés.

Il est convenu, — Que les articles 19 à 22 du projet de loi soient adoptés.

Il est convenu, — Que les articles 23 à 46 du projet de loi soient adoptés.

Il est convenu, — Que l'annexe soit adoptée.

Il est convenu, — Que l'article 1 du projet de loi soit adopté.

Il est convenu, — Que le titre soit adopté.

Il est convenu, — Que ce projet de loi soit adopté sans amendement.

Il est convenu que rapport soit fait du projet de loi à la prochaine séance du Sénat.

Le comité a reçu des mémoires des personnes suivantes pendant son étude du projet de loi C-14:

L'honorable Jim Antoine, ministre des Ressources renouvelables, de la faune et du développement économique, Territoires du Nord-Ouest; et

Bruce Boyd, ministère des Ressources naturelles.

À 19 h 05, conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 22 octobre 2002, le comité procède à l'étude du projet de loi C-5, *Loi concernant la protection des espèces en péril au Canada*. (*Le texte complet de l'ordre de renvoi figure dans les délibérations du comité, fascicule n° 2, 24 octobre 2002.*)

Il est proposé par l'honorable sénateur Milne, — Que la lettre de l'honorable Martin Cauchon, ministre de la Justice, reçue le 3 décembre 2002, soit lue aux fins du procès-verbal et qu'elle soit déposée auprès du comité en tant que pièce 5900-2.37/E1-C-5, 6 «4».

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Il est convenu, — Que le comité procède à l'étude article par article du projet de loi C-5.

Il est convenu, — Que l'étude du titre soit reportée.

Il est convenu, — Que l'étude du préambule soit reportée.

Il est convenu, — Que l'étude de l'article 1 du projet de loi soit reportée.

Il est convenu, — Que les articles 2 à 4 du projet de loi soient adoptés.

Il est convenu, — Que l'article 5 soit adopté.

Il est convenu, — Que l'article 6 soit adopté.

It was agreed, — That clause 7 carry.
 It was agreed, — That clauses 8 to 10 carry.
 It was agreed, — That clauses 10.1 to 10.2 carry.
 It was agreed, — That clauses 11 to 13 carry.
 It was agreed, — That clauses 14 to 31 carry.
 It was agreed, — That clauses 32 to 84 carry.
 It was agreed, — That clauses 85 to 96 carry.
 It was agreed, — That clauses 97 to 107 carry.
 It was agreed, — That clauses 108 to 119 carry.
 It was agreed, — That clauses 120 to 124 carry.
 It was agreed, — That clause 125 carry.
 It was agreed, — That clauses 126 to 129 carry.
 It was agreed, — That clauses 130 to 133 carry.
 It was agreed, — That clauses 134 to 141 carry.
 It was agreed, — That clause 141.1 carry.
 It was agreed, — That clause 142 carry.
 It was agreed, — That Schedules 1 to 3 carry.
 It was agreed, — That clause 1 carry.
 It was agreed, — That the Preamble carry.
 It was agreed, — That the Title carry.
 It was agreed that this Bill be adopted without amendment.

It was agreed that this Bill be reported with observations at the next sitting of the Senate.

At 7:55 p.m. the committee proceeded *in camera* pursuant to Rule 92(2)(f) for the purpose of considering a draft report.

The committee received briefs by the following individual/organizations during the consideration of Bill C-5:

The Honourable David Anderson, Minister of the Environment;
 Gwen Barlee, Western Canada Wilderness Committee;
 Pierre Beauchamp, Canadian Real Estate Association;
 Mike Buis, Canadian Cattlemen's Association;
 Jenny Buzek;
 Environment Canada;
 Stewart Elgie, Environmental Lawyer;
 Jim Fulton;
 Ron J. MacDonald, Council of Forest Industries;
 David Pope, Land Resource Partnership;
 Kate Smallwood, Sierra Legal Defence Fund;
 Species at Risk Working Group;

Il est convenu, — Que l'article 7 soit adopté.
 Il est convenu, — Que les articles 8 à 10 soient adoptés.
 Il est convenu, — Que les articles 10.1 à 10.2 soient adoptés.
 Il est convenu, — Que les articles 11 à 13 soient adoptés.
 Il est convenu, — Que les articles 14 à 31 soient adoptés.
 Il est convenu, — Que les articles 32 à 84 soient adoptés.
 Il est convenu, — Que les articles 85 à 96 soient adoptés.
 Il est convenu, — Que les articles 97 à 107 soient adoptés.
 Il est convenu, — Que les articles 108 à 119 soient adoptés.
 Il est convenu, — Que les articles 120 à 124 soient adoptés.
 Il est convenu, — Que l'article 125 soit adopté.
 Il est convenu, — Que les articles 126 à 129 soient adoptés.
 Il est convenu, — Que les articles 130 à 133 soient adoptés.
 Il est convenu, — Que les articles 134 à 141 soient adoptés.
 Il est convenu, — Que l'article 141.1 soit adopté.
 Il est convenu, — Que l'article 142 soit adopté.
 Il est convenu, — Que les annexes 1 à 3 soient adoptées.
 Il est convenu, — Que l'article 1 soit adopté.
 Il est convenu, — Que le préambule soit adopté.
 Il est convenu, — Que le titre soit adopté.
 Il est convenu que le projet de loi soit adopté sans amendement.

Il est convenu de faire rapport de ce projet de loi, avec commentaires, à la prochaine séance du Sénat.

À 19 h 55, le comité continue ses travaux à huis clos, conformément à l'alinéa 92(2)f) du Règlement, pour réfléchir à l'ébauche du rapport.

Le comité a reçu des mémoires des personnes et organisations suivantes pendant l'étude du projet de loi C-5:

L'honorable David Anderson, ministre de l'Environnement;
 Gwen Barlee, Western Canada Wilderness Committee;
 Pierre Beauchamp, Association canadienne de l'immeuble;
 Mike Buis, Canadian Cattlemen's Association;
 Jenny Buzek;
 Environnement Canada;
 Stewart Elgie, juriste spécialisé en environnement;
 Jim Fulton;
 Ron J. MacDonald, Council of Forest Industries;
 David Pope, Land Resource Partnership;
 Kate Smallwood, Sierra Legal Defence Fund;
 Groupe de travail sur les espèces en péril;

Chief Dan Wilson, Okanagan National Alliance; and
Bob Woolham, Ontario Property and Environmental Rights
Alliance.

At 8:35 p.m., it was agreed that the committee adjourn to the
call of the Chair.

ATTEST:

Le chef Dan Wilson, Okanagan National Alliance; et
Bob Woolham, Ontario Property and Environmental Rights
Alliance.

À 20 h 35, il est convenu que le comité suspende ses travaux
jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ:

La greffière du comité,

Josée Thérien

Clerk of the Committee

REPORTS OF THE COMMITTEE

Wednesday, December 4, 2002

The Standing Senate Committee on Energy, Environment and Natural Resources has the honour to present its

SECOND REPORT

Your Committee, to which was referred Bill C-14, An Act providing for controls on the export, import or transit across Canada of rough diamonds and for a certification scheme for their export in order to meet Canada's obligations under the Kimberley Process (Export and Import of Rough Diamonds Act) has, in obedience to the Order of Reference of Tuesday, November 26, 2002, examined the said Bill and now reports the same without amendment.

Respectfully submitted,

Wednesday, December 4, 2002

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources has the honour to present its

THIRD REPORT

Your Committee, to which was referred Bill C-5, An Act respecting the protection of wildlife species at risk in Canada, has, in obedience to the Order of Reference of Tuesday, October 22, 2002, examined the said Bill and now reports the same without amendment, but with observations which are appended to this report.

Respectfully submitted,

RAPPORTS DU COMITÉ

Le mercredi 4 décembre 2002

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles a l'honneur de présenter son

DEUXIÈME RAPPORT

Votre Comité, auquel a été déféré le Projet de loi C-14, Loi concernant le contrôle de l'exportation, de l'importation et du transit au Canada des diamants bruts et établissant un processus de certification pour leur exportation en vue de l'exécution par le Canada de ses obligations découlant du processus de Kimberley (Loi sur l'exportation et l'importation des diamants bruts), a, conformément à l'ordre de renvoi du mardi 26 novembre 2002, examiné ledit projet de loi et en fait maintenant rapport sans amendement.

Respectueusement soumis,

Le mercredi 4 décembre 2002

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles a l'honneur de présenter son

TROISIÈME RAPPORT

Votre Comité, auquel a été déféré le Projet de loi C-5, Loi concernant la protection des espèces sauvages en péril au Canada, a, conformément à l'ordre de renvoi du mardi 22 octobre 2002, étudié ledit projet de loi et en fait maintenant rapport sans amendement, mais avec des observations qui sont annexées au présent rapport.

Respectueusement soumis,

*La vice-présidente,***MIRA SPIVAK***Deputy Chair*

Appendix
to the Third Report of the Standing Committee on
Energy, the Environment and Natural Resources

Your Committee acknowledges the importance of this legislative initiative to protect species at risk in this country and recognizes the decade of effort by many parties that have brought it to fruition.

Nevertheless, we firmly believe that passage of this legislation marks only one step in the work that needs to be done to adequately protect species at risk in this country. Future amendments to this legislation should address outstanding concerns and further strengthen it.

The legislation includes safety net provisions, under the terms of which the federal government will only take action to protect species at risk outside of federal lands if provincial or territorial legislation is ineffective in doing so. Your Committee urges the federal government to ensure that this authority is invoked in cases where the enforcement, and not just the existence, of provincial and/or territorial legislation is deemed to offer insufficient protection. Your Committee wishes the federal government to put adequate resources in place to ensure effective enforcement when the safety net provisions are invoked.

Your Committee believes that the federal government should establish and make public specific criteria that will be used to assess the adequacy of provincial/territorial actions. For example, since no province can take steps to protect any species it has not listed, your Committee believes that the Minister of the Environment should regard provincial failure to list a Committee on the Status of Endangered Wildlife in Canada (COSEWIC) listed species as the early warning sign of provincial/territorial inaction that should necessitate invocation of the federal safety net provisions.

Your Committee further recommends that, during the mandated five-year review of the legislation, detailed scrutiny of the operation and impact of the safety net provisions be conducted, as they are essential in ensuring the overall effectiveness of this legislation. In particular, the effectiveness of the legislation in protecting endangered transboundary species should be highlighted. In addition, your Committee recommends that at least two further five-year reviews be conducted.

In Bill C-5, the exercise of federal authority by the Governor-in-Council is discretionary when, in the opinion of the Environment Minister a species is not adequately protected by a province or territory. Your Committee recommends that, during the mandatory five-year review of this legislation consideration be given to making this a mandatory undertaking.

Bill C-5 provides for automatic listing (listing not subject to review by the Governor-in-Council) of species set out in Schedule 1 on the day that this legislation comes into force. As it stands, Schedule 1 only includes species assessed or reassessed by COSEWIC up to November 2001. It does not include the 31 species reassessed by COSEWIC in May 2002, the two species that were emergency listed in October 2002 or the 17 species

Annexe
au troisième rapport du Comité sénatorial permanent de
l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles

Le Comité reconnaît combien cette mesure législative est importante pour protéger les espèces en péril au pays et salue la décennie d'efforts déployés par les nombreux intervenants qui l'ont menée à terme.

Néanmoins, nous sommes convaincus que l'adoption du projet de loi n'est qu'une étape du travail qu'il reste à faire pour bien protéger les espèces en péril au pays. Des modifications futures devront porter sur les questions non réglées et renforcer la Loi.

La Loi renferme des dispositions de protection que le gouvernement fédéral ne s'engage à prendre hors des terres fédérales que si la loi provinciale ou territoriale ne peut assurer une protection efficace aux espèces en péril. Le Comité exhorte le gouvernement fédéral à invoquer ce pouvoir lorsqu'il juge que la loi provinciale ou territoriale, ou son application, offre une protection insuffisante. Le Comité souhaite que le fédéral consacre des ressources suffisantes pour l'application du filet de sécurité quand celui-ci est invoqué.

Le Comité est d'avis que le gouvernement fédéral devrait établir et rendre publics les critères qui serviront à évaluer la justesse des mesures provinciales ou territoriales. Ainsi, comme aucune province ne peut prendre des mesures pour protéger des espèces qu'elle n'a pas inscrite, le Comité est d'avis que le ministre de l'Environnement devrait considérer le défaut d'une province ou d'un territoire d'inscrire une espèce désignée par le Comité sur la situation des espèces en péril (COSEWIC) comme un premier signe d'inaction de sa part appelant les mesures de protection prévues à la loi fédérale.

Le Comité recommande en outre que l'examen quinquennal obligatoire de la Loi couvre le fonctionnement et les répercussions des mesures de protection, essentielles à l'efficacité générale de la Loi. Il faudrait s'assurer en particulier que la Loi protège bien les espèces transfrontalières en voie de disparition. Votre Comité recommande également qu'au moins deux autres examens quinquennaux soient menés.

Dans la Loi, le gouverneur en conseil peut exercer le pouvoir fédéral lorsque, de l'avis du ministre de l'Environnement, une espèce n'est pas bien protégée par une province ou un territoire. Le Comité recommande que, durant l'examen quinquennal obligatoire de la Loi, on envisage de rendre obligatoire l'exercice de ce pouvoir.

La Loi prévoit l'inscription automatique des espèces — la liste ne peut être modifiée par le gouverneur en conseil — à l'annexe 1 dès son entrée en vigueur. La version actuelle de l'annexe comprend les espèces évaluées ou réévaluées par le COSEWIC jusqu'en novembre 2001. N'y figurent ni les 31 espèces réévaluées par le COSEWIC en mai 2002, ni les 2 inscrites d'urgence en octobre 2002, ni les 17 réévaluées en novembre 2002 (voir liste

reassessed in November 2002 (see attached list for greater certainty). Your Committee expects the Minister to add these species to Schedule 1 immediately upon proclamation of the legislation.

Your Committee believes that the government has a moral obligation to ensure that those who suffer economic losses from a prohibition on killing/harvesting an endangered species receive the same consideration with regard to compensation, as do those who suffer a loss as a result of having to protect the critical habitat of such a species.

With regard to compensation your Committee expects that the regulations developed to implement these provision of the legislation will encompass the following four principles:

1. Fair market value should be a starting point of the measure of compensation.
2. Monetary compensation may not always be the most appropriate form of compensation and other forms may be made available.
3. It is possible that the implementation of this legislation could cause a major disruption to a person's livelihood and reduction in their net worth. Consequently, no artificial limits should be placed on compensation.
4. Completing due diligence should not be a debilitating burden on farmers and other groups. The government must set out details of what tasks will satisfy due diligence requirements and take steps to ensure that the time and cost be fully compensated.

Your Committee recommends that either during the mandatory five-year review or earlier if deemed necessary, the government also review experience gained in the intervening years and consider the advisability of the following changes:

1. Add measures to ensure interim protection of critical habitat;
2. Introduce timelines for the completion of Action Plans;
3. Extend mandatory protection to transboundary species and their critical habitat;
4. Extend the scope of the legislation to prohibit the killing of a species at risk or destruction of its critical habitat everywhere in Canada.

Your Committee reminds the government that it already has responsibility for the protection of critical habitat for migratory birds under the *Migratory Birds Convention Act* and that responsibility must not be limited by this Act.

Your Committee requests that the Minister of Environment meet with the Committee one year from the tabling of this report to discuss progress on recommendations made herein.

ci-jointe). Le Comité exhorte le ministre à ajouter ces espèces à l'annexe 1 dès que la loi sera promulguée.

Le Comité estime que le gouvernement a l'obligation morale d'indemniser autant les personnes qui subissent des pertes économiques parce qu'il leur est interdit de tuer ou d'exploiter une espèce en voie de disparition que les personnes qui subissent des pertes parce qu'il a fallu protéger l'habitat essentiel de cette espèce.

Concernant l'indemnité à verser, le Comité compte que le gouvernement en élabore le règlement d'application en tenant compte des quatre principes suivants :

1. L'indemnité devrait être calculée à la juste valeur marchande.
2. On pourrait offrir d'autres formes d'indemnité, l'indemnité pécuniaire n'étant pas toujours la meilleure forme.
3. Il se peut que l'application de la Loi bouleverse le mode de subsistance d'une personne et diminue son avoir net. Il ne faudrait donc pas limiter artificiellement les indemnités.
4. La prise de précautions voulues ne devrait pas se faire au détriment des agriculteurs et d'autres groupes. Le gouvernement doit préciser quelles tâches répondent aux « précautions voulues » et prendre des mesures pour dédommager pleinement du temps et des frais.

Le Comité recommande que, durant l'examen quinquennal obligatoire ou avant s'il le juge nécessaire, le gouvernement évalue l'expérience acquise entre-temps et l'utilité des changements suivants :

1. ajouter des mesures de protection provisoire de l'habitat essentiel;
2. établir des délais pour le parachèvement des plans d'action;
3. élargir la protection obligatoire aux espèces transfrontalières et à leur habitat essentiel;
4. étendre la portée de la loi en interdisant de tuer une espèce en péril ou de détruire son habitat essentiel partout au Canada.

Le Comité rappelle au gouvernement qu'il a déjà la responsabilité de protéger l'habitat essentiel des oiseaux migrateur en vertu de la *Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs* et que ses responsabilités ne doivent pas être limitées par cette Loi.

Le Comité demande que le ministre de l'Environnement le rencontre un an après le dépôt de ce rapport afin de faire le bilan de l'application des recommandations.

ATTACHMENT

31 Species reassessed at May 2002
COSEWIC meeting using new criteria

Endangered

Blue Whale Atlantic population *balaenoptera musculus*
Blue Whale Pacific population *balaenoptera musculus*
Screech-owl *macfarlanei* subspecies, Western *otus kennicottii macfarlanei*
Blue Racer *coluber constrictor foxii*
Coho Salmon, Interior Fraser population *oncorhynchus kisutch*

Yucca Moth *tegeticula yuccassella*
Bird's-foot Violet *viola pedata*
Boreal Felt Lichen Atlantic population *erioderma pedicellatum*

Threatened

Grey Fox *urocyon cinereoargenteus*
Northern Ribbonsnake *thamnophis sauritus*
Great Basin Gophersnake *pituophis catenifer deserticola*

Stinkpot *sternotherus odoratus*
Eastern Spiny Softshell Turtle *apalone spinefera*
Channel Darter *percina copelandi*
Crooked-stem Aster *symphyotrichum penanthoides*
Lakeside Daisy *hymenoxys herbacea*
Wild Hyacinth *camassia scilloides*
Climbing Prairie Rose *rosa setigera*

Special Concern

Grizzly Bear *ursus arctos*
Woodland Caribou Northern Mountain population *rangifer tarandus caribou*
Screech-owl *kennicottii* subspecies, Western *otus kennicottii macfarlanei*
Eastern Milksnake *lampropeltis triangulum*
Northern Ribbonsnake Great Lakes population *thamnophis sauritus*
Western Skink *eumeces skiltonianus*
Northern Map Turtle *graptemys geographica*
Northern Red-legged Frog *rana aurora*
Spring Salamander *gyrinophilus porphyriticus*
Great Plains Toad *bufo cognatus*
Tuberous Indian-plantain *arnoglossum plantagineum*
Athabasca Thrift *armeria maritime ssp. interior*
Boreal Felt Lichen Boreal population *erioderma pedicellatum*

PIÈCE JOINTE

31 espèces réévaluées lors d'une réunion de
COSEPAC en mai 2002, utilisant de nouveaux critères

En voie de disparition

Rorqual bleu population de l'Atlantique *balaenoptera musculus*
Rorqual, population du Pacifique *balaenoptera musculus*
Petit-duc des montagnes *macfarlanei* sous-espèce, *otus kennicottii macfarlanei* de l'Ouest
Couleuvre agile bleue *coluber constrictor foxii*
Saumon coho, population à l'intérieur du Fraser *oncorhynchus kisutch*

Teigne du yucca *tegeticula yuccassella*
Violette pédalée *viola pedata*
Érioderme boréal, population de l'Atlantique *erioderma pedicellatum*

Menacée

Renard gris *urocyon cinereoargenteus*
Couleuvre mince *thamnophis sauritus*
Couleuvre à nez mince du Grand Bassin *pituophis catenifer deserticola*

Tortue musquée *sternotherus odoratus*
Tortue molle à épines de l'Est *apalone spinefera*
Fouille-roche gris *percina copelandi*
Aster fausse-prenanthe *symphyotrichum penanthoides*
Hyménoxys herbacé *hymenoxys herbacea*
Camassie faux-scille *camassia scilloides*
Rosier sétigère *rosa setigera*

Préoccupante

Ours grizzli *ursus arctos*
Caribou des bois, population des montagnes du Nord *rangifer tarandus caribou*
Petit-duc des montagnes *kennicottii* sous-espèce, *otus kennicottii macfarlanei* de l'ouest
Couleuvre tachetée de l'Est *lampropeltis triangulum*
Couleuvre mince, population des Grands Lacs *thamnophis sauritus*
Scinque de l'Ouest *eumeces skiltonianus*
Tortue géographique *graptemys geographica*
Grenouille du Nord à pattes rouges *rana aurora*
Salamandre pourpre *gyrinophilus porphyriticus*
Crapaud des steppes *bufo cognatus*
Arnoglosse plantain *arnoglossum plantagineum*
Arméria de l'Athabasca *armeria maritime ssp. interior*
Érioderme boréal, population boréale *erioderma pedicellatum*

2 Species emergency listed in endangered category
by COSEWIC October 2002

Sockeye salmon Cultus Lake population *Oncorhynchus nerka*

Sockeye salmon Sakinaw Lake population *Oncorhynchus nerka*

17 Species reassessed at COSEWIC's
November 2002 meeting

Endangered

Northern Bottlenose Whale (Scotian Shelf population)
hyperoodon ampullatus

Salish sucker *catostomus sp. Salvelinus fontinalis timagamienis*

Benthic Enos Lake Stickleback *gasterosteus spp.*

Limnetic Enos Lake Stickleback *gasterosteus spp.*

Pugnose Shiner *notropis anogenus*

Northern Madtom *noturus stigmosus*

Speckled Dace *rhinichthys osculus*

Small-flowered Lipocarpha *lipocarpha micrantha*

Small-flowered Sand-verbena *tripterocalyx micanthus*

Threatened

Eastern Massasauga Rattlesnake *sistrurus catenatus catenatus*

Common Hop Tree

White Wood Aster *eurybia divaricata (aster divaricatus)*

Van Brunt's Jacob 's Ladder *polemonium vanbruntiae*

Western spiderwort *tradescantia occidentalis*

Special Concern

Polar Bear *ursus maritimus*

Long-billed Curlew *numenius americanus*

Northern Leopard Frog Prairie population *rana pipiens*

2 espèces identifiées de façon urgente sur la liste des espèces en
voie de disparition par COSEPAC en octobre 2002

Saumon sockeye (saumon rouge), population du lac Cultus
Oncorhynchus nerka

Saumon sockeye (saumon rouge), population du lac Sakinaw
Oncorhynchus nerka

17 espèces réévaluées à la réunion de
COSEPAC de novembre 2002

En voie de disparition

Baleine à bec commune, population du plateau néo-écossais
hyperoodon ampullatus

Meunier de Salish *catostomus sp. Salvelinus fontinalis timagamienis*

Épinoche benthique du lac Enos *gasterosteus spp.*

Épinoche limnétique du lac Enos *gasterosteus spp.*

Méné camus *notropis anogenus*

Chat-fou du Nord *noturus stigmosus*

Naseux moucheté *rhinichthys osculus*

Lipocarpe à petites fleurs *lipocarpha micrantha*

Abronie à petites fleurs *tripterocalyx micanthus*

Menacée

Massasauga de l'Est *sistrurus catenatus catenatus*

Ptéléa trifolié *Ptelea trifoliata*

Aster divariqué *eurybia divaricata (aster divaricatus)*

Polémoine de Van Brunt *polemonium vanbruntiae*

Tradescantie de l'Ouest *tradescantia occidentalis*

Préoccupante

Ours polaire *ursus maritimus*

Courlis à long bec *numenius americanus*

Grenouille leopard, population des prairies *rana pipiens*

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, December 3, 2002

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources, to which was referred Bill C-5, respecting the protection of wildlife species at risk in Canada; and Bill C-14, respecting the provision of controls on the export, import or transit across Canada of rough diamonds and for a certification scheme for the export of rough diamonds in order to meet Canada's obligations under the Kimberley Process, met this day at 6:30 p.m. to give consideration to the bills.

Senator Mira Spivak (*Deputy Chairman*) in the Chair.

[*English*]

The Deputy Chairman: Today we are examining Bill C-14, providing for controls on the export, import or transit across Canada of rough diamonds and for a certification scheme for the export of rough diamonds in order to meet Canada's obligations under the Kimberley Process.

We have witnesses from the Department of Natural Resources, from the Department of Justice and from the Department of Foreign Affairs and International Trade.

Mr. Bruce Boyd, Acting Associate Director, International and Domestic Market Policy Division, Minerals and Metals Sector, Department of Natural Resources: The term "conflict diamonds" is defined as rough diamonds used by rebel movements or their allies to finance conflict aimed at undermining legitimate governments. In Angola and Sierra Leone, the National Union for the Total Independence of Angola and the Revolutionary United Front have exploited their control over diamond producing areas to finance military activities. In the Democratic Republic of Congo, competition for control of this resource has also fuelled armed conflict.

In December 2000 and in March 2002, the United Nations General Assembly adopted resolutions cosponsored by Canada calling for the development of an international certification scheme for rough diamonds to tighten controls over the diamond trade and to prevent conflict diamonds from entering the legitimate markets.

In May 2000 the Kimberley Process was initiated by several Southern African countries in order to promote human security, and to protect the legitimate diamond industry in countries such as Botswana, Namibia, South Africa and Canada.

The process, which is chaired by South Africa, includes 48 participants that account for 98 per cent of the global trade in production of rough diamonds. Over the course of nine plenary sessions and two ministerial meetings, the Kimberley Process developed detailed proposals for an international certification scheme for rough diamonds. In March 2002, Canada hosted a

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 3 décembre 2002

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles, à qui a été renvoyé le projet de loi C-5, Loi concernant la protection des espèces sauvages en péril au Canada, et le projet de loi C-14, Loi concernant le contrôle de l'exportation, de l'importation et du transit au Canada des diamants bruts et établissant un processus de certification pour leur exportation en vue de l'exécution par le Canada de ses obligations découlant du Processus de Kimberley, se réunit aujourd'hui à 18 h 30 pour examiner ces projets de loi.

Le sénateur Mira Spivak (*vice-présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La vice-présidente: Nous examinons aujourd'hui le projet de loi C-14, Loi concernant le contrôle de l'exportation, de l'importation et du transit au Canada des diamants bruts et établissant un processus de certification pour leur exportation en vue de l'exécution par le Canada de ses obligations découlant du Processus de Kimberley.

Nous entendrons des témoins du ministère des Ressources naturelles, du ministère de la Justice et du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international.

M. Bruce Boyd, directeur associé intérimaire, Division de la politique des marchés intérieurs et internationaux, Secteur des minéraux et des métaux, ministère des Ressources naturelles: Les «diamants de guerre» sont les diamants bruts qu'utilisent des rebelles ou leurs alliés pour financer des conflits visant à saper le régime de gouvernements légitimes. En Angola et en Sierra Leone, l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola et le Front révolutionnaire uni ont utilisé le contrôle qu'ils exercent sur des régions productrices de diamants pour financer des activités militaires. En République démocratique du Congo, la concurrence pour obtenir le contrôle de cette ressource qu'est le diamant a, là aussi, alimenté un conflit armé.

En décembre 2000 et en mars 2002, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté des résolutions coparrainées par le Canada, afin que soit mis sur pied un régime international de certification des diamants bruts, en vue de resserrer les mesures de contrôle du commerce du diamant et d'empêcher que les diamants de guerre se trouvent sur les marchés légitimes.

Le Processus de Kimberley a été lancé en mai 2000 par plusieurs pays de l'Afrique australe, en vue de favoriser la sécurité humaine et de protéger l'industrie légitime du diamant dans des pays comme le Botswana, la Namibie, l'Afrique du Sud et le Canada.

Le Processus de Kimberley est présidé par l'Afrique du Sud. Ses participants, maintenant au nombre de 48, représentent 98 p. 100 du commerce et de la production de diamants bruts dans le monde. Au cours de neuf séances plénières et de deux rencontres ministérielles, le Processus de Kimberley a élaboré des propositions détaillées aux fins de la création d'un régime

meeting of the Kimberley Process, which achieved consensus on the proposals for the scheme.

On November 5, 2002, at the Kimberley Process ministerial meeting in Interlaken, ministers and heads of missions from over 45 of the participating countries adopted a declaration reaffirming their commitment to implement the proposed certification scheme for rough diamonds beginning January 1, 2003.

The overwhelming majority of these countries are now poised to launch the scheme on the target date. The membership includes the diamond producing countries in Africa as well as Canada's principal diamond trading partner, the European Union. Cyprus, the Czech Republic, Japan, Malta, Thailand and the Ukraine, did not associate themselves with the Interlaken declaration. However, they are attempting to implement the scheme at the earliest possible time. Thailand, for example, is quickly introducing regulations to be approved by its cabinet before the target date.

The proposed international certification scheme includes several key commitments, including a requirement that all shipments of rough diamonds imported to or exported from a participant be certified under the scheme. It also contains trade prohibitions banning the trade in rough diamonds with countries that do not participate in the scheme.

Canada has one operating diamond mine. This is BHP Billiton Ekati mine located 300 kilometres northeast of Yellowknife. It has 740 employees, 77 per cent of whom are Northerners. Thirty-nine per cent of those Northerners are Aboriginal workers. Royalties from Ekati and from a second mine scheduled to open in 2003, and two other planned mines, will generate an estimated \$68.5 million per year.

In addition to diamond mining, a small diamond cutting and polishing industry is growing in Yellowknife and in the Gaspé region of Quebec. Other polishing facilities and jewellery manufacturers are located in various sites across Canada.

These industries depend on Canada's continued trade with the European Union, the United States and other participants in the Kimberley Process certification scheme. Bill C-14 establishes the trade regulation regime necessary to participate in the Kimberley Process rough diamond certificate scheme.

The bill deals strictly with natural rough diamonds. It does not deal with synthetic diamonds, which constitute the majority of the industrial diamond trade.

This bill provides the authority to verify that natural rough diamonds exported from Canada are non-conflict and have a Kimberley Process certificate.

international de certification des diamants bruts. En mars 2002, le Canada a été l'hôte d'une réunion du Processus de Kimberley où ces propositions ont fait l'objet d'un consensus.

À la rencontre ministérielle du Processus de Kimberley tenue le 5 novembre 2002, à Interlaken, en Suisse, les ministres et les chefs de mission de plus de 45 pays participants ont adopté une déclaration dans laquelle ils ont confirmé leur volonté de mettre en oeuvre le 1er janvier 2002 le régime de certification proposé.

La très grande majorité de ces participants est maintenant prête à lancer le régime à la date prévue. On trouve parmi ces participants les pays africains producteurs de diamants et le principal partenaire commercial du Canada dans le secteur du diamant, soit l'Union européenne. De plus, Chypre, la République tchèque, le Japon, Malte, la Thaïlande et l'Ukraine essaient de mettre en place le régime le plus tôt possible même s'ils n'ont pas signé la Déclaration d'Interlaken. La Thaïlande, quant à elle, accélère le dépôt de son règlement afin que son Cabinet puisse l'approuver avant la date de mise en oeuvre du régime.

Le régime international de certification qui est proposé ici comporte plusieurs engagements essentiels. Par exemple, tous les diamants bruts importés ou exportés par les participants doivent être certifiés tel que le prescrit le régime. De plus, le commerce de diamants bruts avec les pays qui ne participent pas au régime est interdit.

Le Canada possède une mine de diamant en exploitation, soit la mine Ekati de BHP Billiton, qui est située à 300 kilomètres au nord-est de Yellowknife. Son effectif de 740 personnes est composé à 77 p. 100 de gens du Nord et 39 p. 100 de ces gens sont des Autochtones. Les redevances provenant d'Ekati et d'une deuxième mine qui est censée ouvrir en 2003, et de deux autres mines en voie de planification, s'élèveront, selon les estimations, à 68,5 millions de dollars par an.

L'activité ne se limite pas à l'extraction. Le Canada abrite en effet une modeste industrie de la taille et du polissage du diamant, à Yellowknife et dans la région de Gaspé, au Québec. Enfin, on trouve un peu partout au Canada d'autres ateliers de polissage et des joailliers.

Ces industries dépendent de notre activité commerciale avec l'Union européenne, les États-Unis et les autres participants au régime de certification du Processus de Kimberley. Le projet de loi C-14 établit le régime de réglementation commerciale qui permet au Canada de participer au régime international de certification des diamants bruts découlant du Processus de Kimberley.

Le projet de loi vise uniquement les diamants bruts naturels. Il ne s'applique pas aux diamants synthétiques, qui constituent la majorité des diamants de qualité industrielle échangés dans le monde.

Le projet de loi confère le pouvoir de s'assurer que les diamants bruts naturels exportés à partir du Canada ne sont pas des diamants de guerre et sont assujettis au régime de certification découlant du Processus de Kimberley.

Verification of certificates from other countries will begin at our borders. An exchange of specimen certificates among participants will ensure that forged certificates are not passed into Canada. The monitoring of the certification processes of other countries is part of the international arrangement. If necessary, it will comprise review missions.

The certification scheme will be subject to audit and evaluation on an ongoing basis. For example, cost recovery is provided for in the bill and will be examined in the first few months.

The Minister of Natural Resources has committed to undertake a review of the provisions and operations of the act after three years. For the review, the Minister of Natural Resources has indicated that he intends to consult with the non-governmental organizations that have been involved in the Kimberley Process from its early stages. An example is Partnership Africa Canada. He will also consult with industry experts, including the diamond exploration and producing companies and the cutters and polishers.

Passage of Bill C-14 will put in place all the authorities required for Canada to meet its commitments under the Kimberley Process. Prompt passage of this bill will ensure that these authorities are in place by year-end, when the process is planned for international implementation.

Senator Christensen: In the second page of your presentation, you list the countries that were not at the Interlaken declaration. Why were they not there, and why are they playing catch-up?

Mr. David Viveash, Director, Peacebuilding and Human Security Division, Department of Foreign Affairs and International Trade: They were at the ministerial meeting. They indicated at the time that they could not commit to being ready to implement the process by the target date of January 1.

Part of the challenge that we faced in Kimberley Process was to try to ensure universal participation. For each Kimberley Process meeting, the chair, South Africa, sends diplomatic notes to all member states of the United Nations encouraging them to participate. In some cases, the diplomatic notes work better than others. They go to missions in New York. Those missions may or may not send them to the capitals. We have all had to work our own neighbourhoods, and work our own trading partners to encourage them to come into the Kimberley Process.

Once the process comes into effect, 98 per cent of the trade will be represented within the Kimberley Process. We have most of the significant trading countries and the other countries that have joined more recently have to go through the same kind of process in order to put their regulations in place.

La vérification des certificats délivrés par les autres pays commencera à nos frontières. Un échange de spécimens de certificats entre les participants permettra de veiller à ce que de faux certificats n'entrent pas au Canada. Une surveillance des processus de certification des autres pays est prévue dans l'arrangement international entre les participants et, au besoin, cet exercice de surveillance comportera des missions d'examen.

Le régime de certification sera vérifié et évalué de façon permanente. Ainsi, la récupération des coûts prévue dans le projet de loi sera examinée après les premiers mois de sa mise en oeuvre.

Le ministre des Ressources naturelles s'est engagé à examiner les dispositions et les mécanismes de la loi après trois ans. Il a indiqué son intention de consulter alors les organisations non gouvernementales qui participent au Processus de Kimberley depuis le tout début, par exemple, Partenariat Afrique Canada, et d'inclure l'industrie dans cette consultation, notamment les compagnies de recherche, de production, de taille et de polissage de diamants.

L'adoption du projet de loi C-14 aura pour effet de mettre en place tous les pouvoirs dont le Canada a besoin pour respecter ses engagements aux termes du Processus international de Kimberley. Il est prévu que ce dernier sera mis en oeuvre à l'échelle internationale à la fin de l'année. L'adoption sans tarder du projet de loi C-14 permettra donc de s'assurer que le Canada détiendra à cette date les pouvoirs dont il aura besoin.

Le sénateur Christensen: À la deuxième page de votre exposé, vous dressez la liste des pays qui n'étaient pas présents lors de la Déclaration d'Interlaken. Pourquoi n'y étaient-ils pas, et pourquoi tentent-ils maintenant de rattraper le temps perdu?

M. David Viveash, directeur, Direction de la consolidation de la paix et de la sécurité humaine, ministère des Affaires étrangères et Commerce international: Ces pays étaient présents à la réunion ministérielle. Ils ont indiqué alors qu'ils ne pouvaient s'engager à mettre en oeuvre le Processus avant la date butoir du 1er janvier.

L'un des défis que nous posait le Processus de Kimberley consistait à tenter d'assurer une participation universelle. Pour chaque réunion du Processus de Kimberley, la présidence, assurée par l'Afrique du Sud, fait parvenir des notes diplomatiques à tous les États membres des Nations Unies pour les inciter à y participer. Dans certains cas, les notes diplomatiques ont plus d'effets que d'autres. Elles sont adressées aux missions à New York, lesquelles missions peuvent ou non les faire parvenir aux capitales. Nous avons tous dû travailler avec nos propres voisins, avec nos propres partenaires commerciaux pour les encourager à assister aux réunions du Processus de Kimberley.

Lorsque le Processus entrera en vigueur, 98 p. 100 du commerce du diamant se fera selon les règles de ce Processus. La plupart des grands pays commerciaux et les autres pays qui se sont joints plus récemment au Processus doivent respecter le même genre de processus afin de mettre leurs règlements en place.

Those six countries are committed to making best efforts to be ready by January 1, but were not prepared to associate themselves with an overall consensus statement that all parties would be ready for January 1.

Senator Christensen: My next question probably shows my ignorance of the industry itself. You state that you are dealing with natural rough diamonds and not cut diamonds. Could countries that are trying to sell “blood diamonds,” if you will, cut them themselves and then sell them to other countries? What control do you have over cut diamonds?

Mr. Boyd: The Kimberley Process deals strictly with rough diamonds, because rough diamonds are being traded to finance the conflicts. There is some cost involved in setting up a cutting and polishing industry, but cut and polished diamonds do not fall under this regime.

The industry is trying to establish a diamond tracking system. Once we have set up something that will keep conflict diamonds out of the rough diamond trade, then a voluntary tracking system will keep a certificate trail of the cutting, polishing and jewellery trade. The World Diamond Council heads the tracking system.

Mr. Viveash: I think you have raised a good point, and it is one that Canada raised in the course of the negotiations. We suggested that we might want to go beyond rough diamonds to include diamonds that are cut and polished. We could not get support from the other countries involved. I think their main objective was to get the system working for rough diamonds. Experts from the industry advised us that it does take a certain level of technology and a certain level of skill to set up a cutting and polishing industry. For the present time, the system is restricted to rough diamonds.

Senator Milne: What is to prevent a diamond polisher from bleeding polished diamonds into the legitimate trade? How can you protect the buyer from being victimized? How can you track the diamond back to its source? I know the diamonds from Canada’s mine are marked. What are we to do about the diamonds that have been cut and polished? As they say, diamonds are forever.

Mr. Boyd: It is one of the peculiarities of the diamond industry that the majority of the cutting and polishing industries are not in the producing countries. We rely on efficient customs operations to stop the rough diamonds from getting into the country and being cut and polished.

This issue is being looked at by the industry. The material balances in cutting and polishing factories will be looked at to ensure that diamonds are not added in at that stage. That procedure will occur in the future.

Ces six pays se sont engagés à déployer tous les efforts nécessaires pour être prêts au 1er janvier, mais n’étaient pas disposés à signer une déclaration de consensus indiquant que toutes les parties seraient prêtes pour le 1^{er} janvier.

Le sénateur Christensen: Ma question traduit probablement mon ignorance du secteur même. Vous dites que le Processus s’intéresse aux diamants bruts naturels et non aux diamants taillés. Est-ce que des pays qui tentent actuellement de vendre des «diamants du sang», si vous me permettez l’expression, peuvent les tailler eux-mêmes et ensuite les vendre à d’autres pays? De quelles mesures de contrôle disposez-vous en ce qui a trait aux diamants taillés?

M. Boyd: Le Processus de Kimberley porte essentiellement sur les diamants bruts parce que les diamants bruts sont vendus pour financer des conflits. La création d’un secteur de la taille et du polissage implique certains coûts, mais les diamants taillés et polis ne relèvent pas de ce régime.

L’industrie tente actuellement d’établir un système de suivi des diamants. Une fois que nous aurons établi des mesures qui feront en sorte que les diamants de guerre ne seront plus assujettis au régime commercial des diamants bruts, alors un système volontaire de suivi permettra justement de faire le suivi et d’avoir des certificats pour ce qui est du commerce des diamants taillés, polis et des bijoux. Le Conseil mondial du diamant dirige le système de suivi.

M. Viveash: Je pense que vous avez soulevé une question intéressante, question qu’a aussi soulevée le Canada dans le cadre des négociations. Nous avons dit que nous souhaiterions peut-être aller au-delà des diamants bruts pour inclure les diamants taillés et polis. Nous n’avons pu obtenir le soutien d’autres pays intéressés. Je pense que leur principal objectif était de faire en sorte que le système soit efficace pour les diamants bruts. Les spécialistes de l’industrie nous ont dit qu’il faut un certain niveau de technologie et de compétence pour créer un secteur de la taille et du polissage. Pour l’instant, le système est restreint aux diamants bruts.

Le sénateur Milne: Qu’est-ce qui empêche un polisseur de diamants de faire entrer des diamants de guerre dans le commerce légitime de ce produit? Comment pouvez-vous protéger l’acheteur et éviter qu’il en devienne victime? Comment pouvez-vous remonter à la source de ce diamant? Je sais que les diamants extraits de la mine du Canada sont marqués. Que pouvons-nous faire au sujet des diamants qui ont été taillés et polis? Comme on dit, les diamants sont éternels.

M. Boyd: C’est là une des particularités de l’industrie du diamant, c’est-à-dire que la majorité des secteurs de la taille et du polissage ne se trouvent pas dans les pays producteurs. Nous comptons sur l’efficacité des douaniers pour stopper les diamants bruts et empêcher qu’ils entrent dans le pays pour y être taillés et polis.

Le secteur se penche actuellement sur cette question. Les équilibres matériels entre les usines de taille et de polissage seront examinés pour s’assurer que les diamants ne sont pas ajoutés à cette étape. Cette procédure sera mise en oeuvre ultérieurement.

Senator Cochrane: Mr. Boyd, have you consulted with groups from the Northwest Territories? If you have consulted with them, are there any groups or individuals who have had any concerns about this bill?

Mr. Boyd: The government, industry and Aboriginal representatives of the Northwest Territories have been consulted and strongly support the bill. Discussions will continue into the future with the Government of the Northwest Territories. In the future the Government would like to play a role in administering the process. This is something we have allowed for in the legislation but we have not yet arranged.

Senator Cochrane: What about environmental groups?

Mr. Boyd: I am not aware of environmental groups having much interest in this process, because this is a trade bill. It has to do with trade and it does not deal with the production or processing of diamonds. Environmentalists have not shown any interest in this bill. On the other hand, from non-governmental organizations that are interested in human security have shown a great deal of interest.

Senator Christensen: You discussed the identification marks for cut diamonds, such as the polar bear logo on the ones from the Northwest Territories. Is there a system to identify rough diamonds? How can we stop them from being laundered through second and third countries?

Mr. Boyd: That is the reason for the Kimberley Process. The whole purpose of this certification scheme is to assure that any rough diamonds that enter the trade are from legitimate countries that are not involved with conflict.

It is very important that the certificate accompany the diamonds from one place to another, because the weights of the shipments, the estimated value, and their country of origin will be on that certificate. The purpose of the process is to provide a substitute for a marking scheme.

Senator Sibbeston: I am responsible for the bill. Are we in any way in violation of our commitments to the World Trade Organization? What will the certification scheme cost to implement? Is there a cost recovery process provided for in the act? What will it cost to administer the act?

Mr. Viveash: Senator Bolduc, the Kimberley Process provisions are indeed, inconsistent with our obligations to the World Trade Organization. It is for that reason that Canada has requested a waiver in the WTO. That waiver would recognize that we are proposing the put a trade ban in place. Trade bans are inconsistent with the spirit and the letter of the GATT, the General Agreement on Tariffs and Trade.

On November 22, Canada introduced a request for a waiver at the Council on Trade in Goods in Geneva. Other co-sponsors, that include Japan, Thailand, the Philippines, the Ukraine and, I

Le sénateur Cochrane: Monsieur Boyd, avez-vous consulté des groupes des Territoires du Nord-Ouest? Si oui, y a-t-il des groupes ou des particuliers qui ont exprimé des préoccupations au sujet du projet de loi?

M. Boyd: Le gouvernement, l'industrie et les représentants autochtones des Territoires du Nord-Ouest ont été consultés et se sont dits fortement en faveur du projet de loi. Les discussions vont se poursuivre avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. À l'avenir, le gouvernement aimerait jouer un rôle dans l'application du Processus. Cela est prévu dans la loi, mais nous n'en avons pas encore établi les modalités.

Le sénateur Cochrane: Et que dire des environnementalistes?

M. Boyd: À ce que je sache, les environnementalistes ne s'intéressent pas beaucoup à ce processus parce qu'il s'agit d'un projet de loi sur le commerce. Il concerne le commerce et non pas la production ou la transformation des diamants. Les environnementalistes n'ont montré aucun intérêt à l'égard du projet de loi. Par contre, les organisations non gouvernementales qui s'intéressent à la sécurité humaine ont manifesté un très grand intérêt.

Le sénateur Christensen: Vous avez discuté des marques d'identification pour les diamants taillés, comme le logo de l'ours polaire sur ceux des Territoires du Nord-Ouest. Y a-t-il un système qui permet d'identifier les diamants bruts? Comment peut-on empêcher qu'ils transitent par un autre pays ou par des tiers pays?

M. Boyd: C'est la raison pour laquelle le Processus de Kimberley a été mis en place. L'objectif de ce régime de certification est de s'assurer que tous les diamants bruts qui entrent dans le commerce proviennent de pays légitimes qui ne participent pas à un conflit.

Il est très important que le certificat accompagne les diamants d'un endroit à l'autre parce que le poids des expéditions, la valeur estimative et le pays d'origine figureront sur ce certificat. Le but du processus est de trouver une solution de rechange au régime de marquage.

Le sénateur Sibbeston: Je suis responsable du projet de loi. Est-ce que d'une façon ou d'une autre nous violons les engagements que nous avons pris à l'égard de l'Organisation mondiale du commerce? Combien coûtera la mise en oeuvre de ce régime de certification? Le projet de loi prévoit-il un processus de recouvrement des coûts? Combien en coûtera-t-il pour appliquer la loi?

M. Viveash: Sénateur Sibbeston, les dispositions du Processus de Kimberley ne sont pas conformes à nos obligations à l'égard de l'Organisation mondiale du commerce. C'est pour cette raison que le Canada a demandé une dispense à l'OMC, dispense qui reconnaîtra que nous nous proposons de mettre en place une interdiction. Les interdictions commerciales ne sont pas conformes à l'esprit et à la lettre du GATT, soit l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

Le 22 novembre, le Canada a présenté une demande de dispense au Conseil du commerce des marchandises à Genève. D'autres coparrains, notamment le Japon, la Thaïlande, les

believe, Sri Lanka requested the waiver as well. There is a broad representative base of support for Canada's proposal for a WTO waiver.

We were asked by the Council for Trade in Goods to continue consultations on that waiver to see if there is broad-based support. In order for the waiver to pass in the WTO, there would have to be a two-thirds majority in favour of it. Based on the mandate that we have received from the WTO, we will carry on the consultative process while trying to expand the group of support beyond our co-sponsors. There are a number of other countries, including the United States that have expressed interest in and support for the waiver approach.

However, the consensus is not universal. The European Union and Switzerland do not feel that a waiver is necessary; they think that the existing provisions of the GATT provide the exceptions that are needed for the Kimberley Process.

I guess the short answer to that question is "yes." We feel there is an inconsistency, but we are working through the WTO waiver to address that inconsistency.

Mr. Boyd: The estimated cost for introducing this system is in \$400,000 range. This amount includes: the cost of legal fees, the printing of certificates, and the cost of housing and collecting the confidential data. Further expenses will include salaries for inspectors and investigators. Some of these costs will be incurred before the end of this fiscal year.

The ongoing costs will depend very much on the level of prosecution. We look at the possibility of costs amounting to as much as \$1 million per year if we were to have two prosecutions in that year. We expect our actual running costs to be between \$200,000 and \$500,000 a year.

We will have a much better idea of the costs after the first few months of operation. We will have a very close auditing system. This will also have an effect on decisions concerning cost recovery because the bill has allowed for an application fee by a Governor in Council decision. The amount of the fee and so on will depend somewhat on our costs. We are having trouble estimating what those costs will be.

Senator Sibbeston: A month or so ago I visited a diamond mine and tried to become familiar with the diamond industry. At that time, the officials of the Government of the Northwest Territories indicated that they would like Yellowknife to the point of entry for administering the bill. Is it a logical or a reasonable expectation that the federal government would make Yellowknife one of the points of entry?

Mr. Boyd: Yellowknife is an international port, there are customs services there, and it would be a logical place for a point of entry. A Governor in Council decision is foreseen in the bill as designating points of entry and exit. Until there is a decision on

Philippines, l'Ukraine et, je crois, le Sri Lanka, ont aussi demandé une dispense. Beaucoup sont en faveur de la demande de dispense du Canada à l'OMC.

Le Conseil du commerce des marchandises nous a demandé de poursuivre les consultations à ce sujet pour voir si l'on disposait d'appuis suffisamment larges. L'OMC n'accorde pas de dispense à moins qu'une majorité des deux tiers soit en faveur de la proposition. Dans le cadre du mandat que nous avons reçu de l'OMC, nous allons continuer le processus de consultation tout en tâchant d'élargir le groupe de soutien et de ne pas nous limiter à y inclure seulement nos coparrains. Plusieurs autres pays, dont les États-Unis, ont manifesté de l'intérêt à l'égard de l'approche de la dispense et ont dit l'appuyer.

Cependant, le consensus n'est pas universel. L'Union européenne et la Suisse n'estiment pas qu'une dispense est nécessaire; à leur avis, les dispositions actuelles de l'OMC prévoient les exceptions que nécessite le Processus de Kimberley.

Je crois que pour répondre brièvement à votre question, c'est «oui». Nous croyons qu'il y a un certain manque de cohérence, mais nous demandons une dispense de l'OMC pour pallier cette lacune.

M. Boyd: On estime qu'il en coûterait dans les 400 000 \$ pour mettre ce système en place. Cette somme inclut le coût des frais juridiques, l'impression des certificats ainsi que le coût du stockage et de la collecte des données confidentielles. Il faut aussi prévoir les salaires des inspecteurs et des enquêteurs. Certains de ces coûts seront engagés à la fin du présent exercice.

Les coûts permanents dépendront beaucoup du niveau de poursuites. Nous prévoyons des coûts pouvant s'élever à 1 million de dollars par année si nous devons entreprendre deux poursuites au cours de l'année. Nous nous attendons à ce que les coûts effectifs d'exploitation se situent entre 200 000 \$ et 500 000 \$ par année.

Nous aurons une bien meilleure idée des coûts après les deux ou trois premiers mois de fonctionnement. Nous aurons un système de vérification très serrée. Cela aura aussi un effet sur les décisions concernant le recouvrement des coûts parce que le projet de loi prévoit des frais de dossier en vertu d'une décision du gouverneur en conseil. Le montant de ces frais et ainsi de suite dépendra quelque peu de nos coûts. Nous avons actuellement de la difficulté à estimer ce que seront ces coûts.

Le sénateur Sibbeston: Il y a environ un mois, j'ai visité une mine de diamant et j'ai essayé de me familiariser avec le secteur. À ce moment-là, les responsables du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest ont indiqué qu'ils aimeraient que Yellowknife soit le point d'entrée pour l'application du projet de loi. Est-il logique ou raisonnable de s'attendre à ce que le gouvernement fédéral fasse de Yellowknife l'un des points d'entrée?

M. Boyd: Yellowknife est un port international, on y trouve des services douaniers, et ce serait un endroit logique pour cela. Le projet de loi prévoit une décision du gouverneur en conseil pour désigner des points d'entrée et de sortie. Tant qu'il n'y aura pas de

that, all points of entry and exit would be open for the diamond trade. It would be very logical to have Yellowknife as one of the points of entry. It is expected it will be.

The Deputy Chairman: How will the transit certificates prevent fraud and smuggling? How can you prevent collusion between a smuggler and a criminal?

Mr. Boyd: This bill addresses the conflict diamond issue and it is beyond this program to prevent smuggling. This bill attempts to remove the conflict diamonds from the trade by having the legitimate diamonds carefully identified.

The proposed bill will have limitations in terms of smuggled rough diamonds that are cut and polished. As pointed out, there are barriers to entering into the business of diamond polishing because of the skill required to cut and polish diamonds.

The diamond industry is taking measures concerning conflict diamonds. The industry does not want to be associated with diamonds that have come from a conflict source. They are policing diamonds from getting into the legitimate market. However, there defiantly are limitations to what can be achieved by controlling rough diamonds only.

The Deputy Chairman: Thank you. There are no further questions. I would suggest that we could proceed to clause by clause, if that is agreeable.

This is on Bill C-14. Shall the title stand postponed.

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chairman: Shall clause 1 stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chairman: Shall clause 2 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chairman: Shall clauses 3 to clauses 7 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chairman: Shall clauses 8 to clauses 13 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chairman: Shall clauses 14 to clauses 16 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chairman: Shall clauses 17 and clauses 18 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chairman: Shall clauses 19 to clauses 22 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chairman: Shall clauses 23 to clauses 46 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chairman: Shall the schedule carry?

Hon. Senators: Agreed.

décision de prise à ce sujet, tous les points d'entrée et de sortie seront ouverts pour le commerce du diamant. Il serait très logique que Yellowknife soit l'un de ces points. On s'attend à ce que ce soit le cas.

La vice-présidente: En quoi les certificats de transit empêcheront-ils la fraude et la contrebande? Comment peut-on empêcher la collusion entre un contrebandier et un criminel?

M. Boyd: Le projet de loi porte sur la question des diamants de guerre et l'empêchement de la contrebande n'est pas inclus dans ce programme. Le projet de loi vise à éliminer les diamants de guerre du commerce en faisant en sorte que les diamants légitimes soient bien identifiés.

Le projet de loi aura des limites en ce qui a trait aux diamants bruts qui font l'objet de contrebande qui sont taillés et polis. Comme il a été précisé, il y a des obstacles qui empêchent d'entrer dans le commerce du polissage des diamants en raison des compétences requises pour tailler et polir les diamants.

L'industrie du diamant a adopté des mesures concernant les diamants de guerre. L'industrie ne veut pas être associée aux diamants qui proviennent d'une source de conflit. On cherche à éviter que de tels diamants entrent sur le marché légitime. Cependant, il y a certainement des limites à ce qu'on peut réaliser en contrôlant uniquement les diamants bruts.

La vice-présidente: Merci. Il n'y a pas d'autres questions. Je propose que nous procédions à l'étude du projet de loi article par article, si vous êtes d'accord.

Il s'agit du projet de loi C-14. L'adoption du titre est-elle reportée?

Des voix: D'accord.

La vice-présidente: L'adoption de l'article 1 est-elle reportée?

Des voix: D'accord.

La vice-présidente: L'article 2 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

La vice-présidente: Les articles 3 à 7 sont-ils adoptés?

Des voix: D'accord.

La vice-présidente: Les articles 8 à 13 sont-ils adoptés?

Des voix: D'accord.

La vice-présidente: Les articles 14 à 16 sont-ils adoptés?

Des voix: D'accord.

La vice-présidente: Les articles 17 et 18 sont-ils adoptés?

Des voix: D'accord.

La vice-présidente: Les articles 19 à 22 sont-ils adoptés?

Des voix: D'accord.

La vice-présidente: Les articles 23 à 46 sont-ils adoptés?

Des voix: D'accord.

La vice-présidente: L'annexe est-elle adoptée?

Des voix: D'accord.

The Deputy Chairman: Shall clause 1 and the title carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chairman: Is it agreed that this bill be adopted without amendment?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chairman: Is it agreed that this bill be reported at the next sitting of the Senate?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chairman: We will go on to the next item, which is Bill C-5. I have had a conversation with the chair and we have agreed, if you are in agreement, that we will read the letter that came from Minister Cauchon, discuss his observations and then go to clause by clause. Are you all in agreement?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chairman: Are there any comments on the letter?

Senator Sibbeston: The minister has written a letter and stated the government's plan for dealing with the proposed non-derogation clause. I am a concerned however, because the letter is not clear. I see that future bill will not have non-derogation clauses.

Minister Cauchon has indicated that the government will adopt a policy of not including non-derogation clauses in proposed future legislation. I do not know what the minister's plans are with respect to the bill. Will it be a bill to delete all non-derogation clauses from past bills? Is the government's solution to do away with non-derogation clauses?

If that is the case, it was not our intention. Aboriginal rights are significant. They are more than the rights that are contained in the Charter of Rights. There is some purpose in referring to non-derogation clauses. It seems to be the practice or convention that has been established in our country in Parliament and in legislatures throughout the country. The non-derogation clause is a useful item. It reminds legislators and the courts of the importance of the Aboriginal rights.

Certainly the minister does not make clear exactly what he will be doing. While I am hopeful and optimistic, the solution is still uncertain. If his solution is to eliminate non-derogation clauses then I do not agree. I do not think that is the answer. If he does away with the non-derogation clause he will make the situation worse for Aboriginal rights in our country.

The letter says:

The Government of Canada will introduce legislation early in March 2003 to address the non-derogation clauses.

La vice-présidente: L'article 1 et le titre sont-ils adoptés?

Des voix: D'accord.

La vice-présidente: Le projet de loi est-il adopté sans propositions d'amendement?

Des voix: D'accord.

La vice-présidente: Est-il convenu que ce projet de loi fasse l'objet d'un rapport à la prochaine séance du Sénat?

Des voix: D'accord.

La vice-présidente: Nous allons maintenant passer au point suivant, qui est le projet de loi C-5. Je me suis entretenue avec le président et nous avons convenu, si vous êtes d'accord, que nous lirons la lettre du ministre Cauchon, que nous discuterons de ses observations et que nous passerons ensuite à l'étude article par article. Êtes-vous tous d'accord?

Des voix: D'accord.

La vice-présidente: Y a-t-il des commentaires au sujet de la lettre?

Le sénateur Sibbeston: Le ministre a écrit une lettre dans laquelle il fait état du plan de gouvernement pour ce qui est de l'examen de la disposition de non-dérogation proposée. Cela m'inquiète, parce que la lettre n'est pas claire. D'après ce que je comprends, les projets de loi futurs ne contiendront pas de dispositions de non-dérogation.

Le ministre Cauchon a indiqué que le gouvernement adoptera une politique qui consistera à ne pas inclure de dispositions de non-dérogation dans des projets de loi futurs. Je ne sais pas ce que prévoit le ministre pour le projet de loi à l'étude. S'agira-t-il d'un projet de loi éliminant toutes les dispositions de non-dérogation des projets de loi antérieurs? Est-ce que la solution du gouvernement consiste à éliminer les dispositions de non-dérogation?

Si tel est le cas, ce n'était pas notre intention. Les droits des Autochtones sont importants. Ce sont plus que des droits énoncés dans la Charte des droits et libertés. On n'invoque pas des dispositions de non-dérogation pour rien. Cela semble être la pratique ou la convention établie dans notre pays au Parlement et dans les assemblées législatives de tout le Canada. La disposition de non-dérogation est utile. Elle rappelle aux législateurs et aux tribunaux l'importance des droits autochtones.

Comme on le voit, le ministre ne dit pas exactement ce qu'il fera. Même si je suis rempli d'espoir et d'optimisme, la solution est toujours incertaine. Si sa solution consiste à éliminer les dispositions de non-dérogation, alors là je ne suis pas d'accord. Je ne crois pas que ce soit la solution. S'il élimine la disposition de non-dérogation, il compliquera davantage la situation pour ce qui est des droits autochtones dans notre pays.

Il dit dans la lettre:

Le gouvernement du Canada déposera un projet de loi au début du mois de mars 2003 pour aborder le problème des dispositions de non-dérogation.

I am puzzled about that. Will he come forward with legislation to eliminate non-derogation clauses?

The Deputy Chairman: I understand what you are saying.

Senator Sibbeston: I am a bit concerned about proceeding clause-by-clause at this stage. I am aware that the lunch we had scheduled with the minister for tomorrow has been cancelled. We have this letter, but I find it unclear as to the governments' intentions. I believe that we need some clarity from the minister.

The Deputy Chairman: I understand your position.

Senator Watt: This morning I asked Senator Carstairs about the ministers' intentions and she told me that they will be introducing a piece of legislation to deal with a proposal that will accompany the letter that came from the five Aboriginal senators in regard to stand-alone legislation. I believe that is what the minister is referring to in this letter.

My problem is not so much along that line, but it is similar. What will happen to the ones that already have been passed? There are at least five pieces of legislation, I believe, that have unusual non-derogation clauses that do not reflect section 25 of the British North America Act. That to me is silent, but it is not a big item. However, it is silent in the letter. I believe that this letter indicates the future legislation will not have a non-derogation clause.

The Deputy Chairman: You are still concerned about the situation?

Senator Watt: I am concerned.

The Deputy Chairman: Would you like clarification?

Senator Watt: In some ways, I do agree with Senator Sibbeston that it does not hurt to have a reminder. However, we have dealt with that issue off and on during our committee work. I am not really pushing that item. If we end up with a proper non-derogation clause by way of coming up with the legislation, it will probably do the job.

I am concerned with how we rectify the five pieces of legislation that have been dealt with before.

Senator Milne: Perhaps it would be a good idea to read both of these letters together. I believe that the two of them tell us exactly what the government is planning to do.

The first letter dated November 27 was read into the record at our last meeting, so I think perhaps the new one should be read into the record at this meeting. The minister writes:

We recommend to the government that we adopt your proposal.

The Deputy Chairman: Which letter are you reading from?

Senator Milne: I am reading the fourth paragraph of the letter dated November 27. The minister writes:

Cela m'inquiète. Présentera-t-il un projet de loi visant à éliminer les dispositions de non-dérogation?

La vice-présidente: Je comprends ce que vous dites.

Le sénateur Sibbeston: Je suis un peu inquiet au sujet de l'étude article par article à cette étape. Je sais que le déjeuner que nous avions prévu avec le ministre demain a été annulé. Nous avons cette lettre, mais je trouve que les intentions du gouvernement ne sont pas claires. Je crois que le ministre doit préciser ses intentions.

La vice-présidente: Je comprends votre position.

Le sénateur Watt: Ce matin, j'ai demandé au sénateur Carstairs ce qui en était des intentions du ministre et elle m'a dit que le gouvernement déposera un projet de loi portant sur une proposition qui accompagnera la lettre envoyée par les cinq sénateurs autochtones en ce qui a trait à un texte législatif autonome. Je crois que c'est ce à quoi fait référence le ministre dans cette lettre.

Mon problème n'est pas tellement de cette nature, mais il est semblable. Qu'advient-il des lois qui ont déjà été adoptées? Il y a au moins cinq mesures législatives, je crois, qui contiennent des dispositions inhabituelles de non-dérogation qui ne reflètent pas l'article 25 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Pour moi, cela ne dit rien, mais ce n'est pas un gros problème. Cependant, on n'en parle pas dans la lettre. Je crois que cette lettre indique que les mesures législatives futures n'auront pas de dispositions de non-dérogation.

La vice-présidente: La situation vous préoccupe-t-elle toujours?

Le sénateur Watt: Oui.

La vice-présidente: Aimerez-vous avoir des précisions?

Le sénateur Watt: À certains égards, je suis effectivement d'accord avec le sénateur Sibbeston, à savoir que cela n'est pas inutile d'avoir un rappel. Cependant, nous avons traité de cette question à plusieurs reprises à notre comité. En réalité, je n'insiste pas trop sur cet élément. Si nous nous retrouvons avec une bonne disposition de non-dérogation qui serait incluse dans le projet de loi, cela servirait probablement à atteindre l'objectif visé.

Ce qui me préoccupe, c'est la façon dont nous allons rectifier les cinq mesures législatives qui ont déjà été adoptées.

Le sénateur Milne: Ce serait peut-être une bonne idée de lire ces deux lettres en parallèle. Je crois que les deux disent exactement ce que le gouvernement prévoit faire.

La première lettre datée du 27 novembre a été lue et consignée au compte rendu de notre dernière réunion; je pense donc que peut-être cette nouvelle lettre devrait être lue et consignée au compte rendu de la réunion d'aujourd'hui. Le ministre écrit ceci:

Nous recommandons au gouvernement d'adopter votre proposition.

La vice-présidente: Quelle lettre êtes-vous en train de lire?

Le sénateur Milne: Je lis le quatrième paragraphe de la lettre datée du 27 novembre où le ministre dit:

We recommend to the government that we adopt your proposal of introducing stand-alone legislation to remove non-derogation clauses from all existing legislation.

The second letter written December 3, reads:

At the same time, the government will adopt a corresponding policy of not including non-derogation clauses in proposed legislation in the future.

The two of those together make just as firm a commitment from a minister as I have ever seen.

Senator Watt: If you read it that way, I cannot argue with you on that point.

The Deputy Chairman: Is there any further discussion?

Senator Watt: I want honourable senators to realize that it is not easy to try to administer and maintain what you ended up with through negotiations. The government from time to time has many ways of tackling what you thought you ended up with. When you wake up one day you discover that it is not an option there for you and you cannot argue the point.

I want to mention that the Aboriginal people will consider this a threat to their Aboriginal rights. I was also very much involved at the very beginning of the negotiations that led to the Constitution. Following that, when I became a senator, I was one of the instrumental persons who pushed for a reminder. You see in the piece of legislation that there is a proper non-derogation clause in it.

Senator Kenny: Our Aboriginal colleagues came to the committee with a concern, and I think that the committee endeavoured to support them with their concern. We found that the governments' initial response was unsatisfactory. This committee supported them and said it would not deal with the bill until it got a commitment from the Government of Canada to deal with the non-derogation clause.

Senator Watt, you may well have had a position some time ago that you liked to have a reminder.

Senator Watt: That was not really my statement.

Senator Kenny: I understand that, but you just said a moment ago that when you first became a senator you did like to have the reminder in it. That was not the proposition you put to us when you asked for our support. I believe we delivered exactly what you asked us to deliver.

As for Senator Sibbeston, what you see here is a commitment from the Government of Canada to introduce legislation in March 2003 to address the non-derogation issue. If you look at paragraph five, you see that it is designed to remove all non-derogation clauses and not to put in future non-derogation clauses. That gives you a very clear picture of where the government wants to go on this issue. It seems to me that we

Nous recommandons au gouvernement d'adopter votre proposition qui consiste à présenter un texte législatif autonome afin d'éliminer les dispositions de non-dérogation de toutes les lois existantes.

La seconde lettre écrite le 3 décembre dit ceci:

Du même souffle, le gouvernement adoptera une politique correspondante consistant à ne pas inclure de dispositions de non-dérogation dans les projets de loi futurs.

Ces deux lettres réunies représentent pour moi un engagement ferme d'un ministre comme je n'ai jamais vu.

Le sénateur Watt: Si vous la lisez de cette façon, je ne peux pas être en désaccord avec vous à ce sujet.

La vice-présidente: Y a-t-il d'autres points à discuter?

Le sénateur Watt: Je veux que les honorables sénateurs réalisent qu'il n'est pas facile d'essayer d'appliquer et de conserver ce qui a été conclu dans le cadre de négociations. Le gouvernement, à l'occasion, a bien des façons d'aborder ce que vous pensiez avoir réglé. Vous vous réveillez un matin et vous découvrez que ce n'est pas une option et que vous ne pouvez le contester.

Je tiens à préciser que les peuples autochtones vont considérer cela comme une menace à leurs droits. J'ai également beaucoup participé au tout début des négociations qui ont mené à la Constitution. Après, lorsque je suis devenu sénateur, j'étais parmi ceux qui préconisaient l'inclusion d'un rappel. Vous voyez dans le projet de loi qu'il y a une bonne disposition de non-dérogation.

Le sénateur Kenny: Nos collègues autochtones sont venus faire part au comité d'une préoccupation et je pense que le comité s'est engagé à les appuyer pour alléger leur inquiétude. Nous avons constaté que la réponse initiale du gouvernement était insatisfaisante. Notre comité les a appuyés et a dit qu'il n'examinerait pas le projet de loi tant qu'il n'aurait pas un engagement du gouvernement du Canada d'examiner la disposition de non-dérogation.

Sénateur Watt, il se peut très bien qu'il y a quelques années vous préconisiez le rappel.

Le sénateur Watt: Ce n'est pas exactement ce que j'ai dit.

Le sénateur Kenny: Je le comprends, mais vous avez dit il y a un instant que lorsque vous êtes devenu sénateur, vous étiez effectivement en faveur du rappel. Ce n'est pas la proposition que vous nous avez présentée lorsque vous nous avez demandé notre appui. Je crois que nous avons fait exactement ce que vous nous avez demandé de faire.

Quant au sénateur Sibbeston, ce que vous voyez ici, c'est un engagement de la part du gouvernement du Canada de présenter un projet de loi en mars 2003 pour traiter de la question de la disposition de non-dérogation. Si vous regardez au paragraphe cinq, vous constaterez qu'il vise à supprimer toutes les dispositions de non-dérogation et à ne pas en inclure dans les mesures législatives à l'avenir. Cela vous donne une idée très claire

have precisely what we have asked for. Now I am wondering if people are changing their requests or changing their demands. If you are, or if you are just putting on new emphasis, I would suggest the time to make that argument is when this new piece of legislation comes before the Senate.

I think that it is contrary to the advice that we have been getting from the group up until now, if you do want to have non-derogation clauses included, but with different wording or wording that is more consistent with the Constitution, it is perfectly reasonable to do that when the government introduces the new legislation. Clearly it is not drafted. The government was not aware that we would insist on this in this particular bill. In fact, as recently as 48 hours ago I do not think the government was planning to send us a commitment of any sort.

We have a commitment from them now. We have an opportunity. If it is the wish of some senators to see that a non-derogation clause with specific wording that matches the Constitution is included in future bills, the time to bring it forward is when these bills come to the Senate. More than that, you have an opportunity as members of the government caucus to have an influence on how the minister drafts the bill.

Perhaps I am judging prematurely, but from my perspective, this committee has provided you with precisely what you asked for, and my sense is that it is “job done.”

I do not object to Senator Sibbeston saying he would like to go further or there is another step he would like to take at some point. That is his right, but the vehicle is not with this particular bill that we have before us. What we have coming before us is a bill specifically on the non-derogation clause. That is the time to address it and to deal with the matter.

Senator Watt: I guess I owe the other senators a “thank you” for the help that they have given us. The fact is that Senator Sibbeston raised the issue, even though I have been saying it is perhaps not necessary at this point because stand-alone legislation could come at some point. The minister has responded, and he says he will to do that at in March. First, I want to thank everyone for the help they have given to the Aboriginal senators.

I want to mention the compensation issue. Even if you say the non-derogation clause is in there, you are playing with words, and I hope everyone realizes that. There is a definite infringement on the rights. Do we all agree on that? Even if there is a non-derogation clause, in theory, the Constitution is kept intact, but in practice we have infringement. I think we all know that.

de la position du gouvernement à ce sujet. Il me semble que nous avons précisément ce que nous avons demandé. Or, je me demande maintenant si les gens modifient leurs demandes ou changent leurs exigences. Si c'est votre cas, ou si vous êtes en train seulement d'insister sur un nouvel élément, je vous dis que le moment propice pour présenter cet argument sera lorsque cette nouvelle mesure législative sera renvoyée au Sénat.

Je crois que cela est contraire au conseil que nous avons obtenu du groupe jusqu'à maintenant, si vous voulez effectivement inclure une disposition de non-dérogation, mais avec un libellé différent ou un libellé qui est plus conforme à la Constitution, il sera parfaitement raisonnable de le faire lorsque le gouvernement présentera la nouvelle mesure législative. De toute évidence, elle n'est pas rédigée. Le gouvernement ne savait pas que nous insisterions là-dessus lors de l'examen de ce projet de loi en particulier. En fait, il y a 48 heures, je ne croyais pas que le gouvernement prévoyait nous envoyer un engagement de quelque sorte.

Nous avons un engagement de sa part maintenant. Nous avons l'occasion de progresser. Si certains sénateurs souhaitent voir incluse dans les prochains projets de loi une disposition de non-dérogation assortie d'un libellé bien spécifique qui correspond à la Constitution, ils pourront le faire lorsque ces projets de loi seront renvoyés au Sénat. Qui plus est, vous avez la possibilité en tant que membres du caucus du gouvernement d'exercer votre influence sur la façon dont le ministre rédigera le projet de loi.

Peut-être est-ce trop prématuré de ma part, mais à mon point de vue, notre comité vous a donné exactement ce que vous aviez demandé et je crois que l'on peut dire «mission accomplie».

Je n'ai pas d'objection à ce que le sénateur Sibbeston dise qu'il aimerait pousser les choses plus loin et qu'il y a une autre étape qu'il aimerait franchir à un moment donné. C'est son droit, mais le projet de loi que nous étudions actuellement n'est pas là pour ce faire. Ce qui nous sera présenté, c'est un projet de loi portant spécifiquement sur la disposition de non-dérogation. Ce sera le moment de l'aborder et de traiter de la question.

Le sénateur Watt: Je pense que je dois dire aux autres sénateurs «merci» pour l'aide qu'ils nous ont apportée. Le fait est que le sénateur Sibbeston a soulevé le problème, même si j'estime que cela n'est peut-être pas nécessaire actuellement parce qu'un texte législatif autonome pourrait être présenté à un moment donné. Le ministre a réagi, et il dit que c'est ce qu'il fera en mars. Premièrement, je tiens à remercier tout le monde pour l'aide qui a été accordée aux sénateurs autochtones.

J'aimerais parler de la question de l'indemnisation. Même si vous dites que le projet de loi renferme une disposition de non-dérogation, vous jouez avec les mots, et j'espère que tout le monde en est conscient. Il y a manifestement violation des droits. Sommes-nous tous d'accord là-dessus? Même s'il y a une disposition de non-dérogation, en théorie, la Constitution demeure intacte, mais en pratique, il y a violation. Je pense que nous le savons tous.

This is not a mystery to me. From time to time, yes, legislation impacts our rights, but we have to deal with it. The compensation is one of the perfect examples. If people's livelihood is impacted, you have to try to come back with an alternative to the fact that their rights are being impacted. What are we getting in return?

I do appreciate the fact that in Bill C-5, the Aboriginal people will be part of the process in terms of deciding what gets on the list and what does not get on the list and things of that nature. I appreciate that it allows scientific communities and traditional knowledge to be able to play at the council level.

What happens if there is a strong indication from traditional knowledge that they do not have proper scientific information or have not conducted their research in a proper fashion? As an example, it happened in regards to the beluga. There should be acknowledgement that there should be compensation.

I read what the minister said in the front of the committee the other day. He said there would be no compensation if there is impacting the line. However, I also raised a question about what we do if the livelihood is impacted. Did we not all hear the answers from him?

If that is not amended, at least some of our concerns should be put in the report.

The Deputy Chairman: I think it does mention it, but we will go on to that in a moment.

Senator Watt: I am starting to sound like Senator Cools here. Can we discuss this issue?

The Deputy Chairman: Are you finished your statement?

Senator Watt: Yes.

The Deputy Chairman: Senator Kenny had a supplementary.

Senator Kenny: Senator Watt is absolutely right. I think it is appropriate that his remarks be placed in the report that accompanies the legislation. He made it clear to this committee that he had several amendments; not two but four. What he said to the committee was that if we could find movement on the non-derogation clause, he was prepared to forgo the other three. However, I think it is only reasonable that he make reference to them and whatever else he would care to in the report because the report will serve as a benchmark the next time we revisit this bill. I believe that is five years from now.

The Deputy Chairman: I think there has been some desire expressed here that it would be sooner than that.

Senator Kenny: The sooner the better, but the point is that I think we should support Senator Watt in footnoting this and putting it there so that when the bill is reviewed, we have it before us and whatever committee is dealing with it has it before them. I agree with Senator Watt.

Cela n'est pas un mystère pour moi. Il arrive, oui, parfois, qu'un projet de loi a des répercussions sur nos droits, mais nous devons travailler avec ce problème. L'indemnisation est un des exemples parfaits. Si le mode de vie des gens s'en trouve changé, il faut essayer de trouver une solution de rechange au fait que leurs droits ont été modifiés. Qu'est-ce que l'on obtient en retour?

J'apprécie le fait qu'en vertu du projet de loi C-5, les peuples autochtones feront partie du processus, c'est-à-dire qu'ils pourront décider de ce qui sera inscrit sur la liste et de ce qui ne le sera pas et des choses de cette nature. Je comprends qu'il permet aux communautés scientifiques et au savoir traditionnel de jouer un rôle au niveau du conseil.

Que se passe-t-il s'il y a une indication sérieuse, d'après le savoir traditionnel, que l'on n'a pas la bonne information scientifique ou que l'on n'a pas effectué la recherche de façon adéquate? Par exemple, c'est ce qui s'est passé avec le beluga. Il faut reconnaître qu'il devrait y avoir une indemnisation.

J'ai lu la déclaration qu'a faite le ministre au comité l'autre jour. Il a dit qu'il n'y aurait pas d'indemnisation s'il y a des répercussions. Cependant, j'ai aussi soulevé une question pour savoir ce que nous faisons s'il y a des répercussions sur le mode de vie. N'avons-nous pas tous entendu les réponses de sa part?

Si cela n'est pas modifié, à tout le moins certaines de nos préoccupations devraient être intégrées au rapport.

La vice-présidente: Je pense qu'il en fait effectivement mention, mais nous allons aborder cette question dans un moment.

Le sénateur Watt: Je commence à parler comme le sénateur Cools. Pouvons-nous discuter de cette question?

La vice-présidente: Avez-vous terminé votre déclaration?

Le sénateur Watt: Oui.

La vice-présidente: Le sénateur Kenny aimerait poser une question supplémentaire.

Le sénateur Kenny: Le sénateur Watt a tout à fait raison. Je pense qu'il est approprié que ses remarques soient intégrées au rapport qui accompagne le projet de loi. Il a dit clairement à notre comité qu'il avait plusieurs amendements, non pas deux, mais quatre. Ce qu'il a dit au comité, c'est que si nous pouvions avoir un certain assentiment à l'égard de la disposition de non-dérogation, il était disposé à oublier les trois autres. Cependant, je pense qu'il n'est que raisonnable que dans le rapport il y fasse référence et y inclue tout ce qui le préoccupe parce que le rapport servira de jalon la prochaine fois que nous réexaminerons le projet de loi. Je crois que c'est dans cinq ans.

La vice-présidente: Je pense que certains ici ont dit souhaiter que cela soit devancé.

Le sénateur Kenny: Le plus tôt sera le mieux, mais ce qui importe, c'est que nous devrions appuyer le sénateur Watt qui dit que l'on devrait faire une note de bas de page et l'inscrire de sorte que lorsque le projet de loi sera réexaminé, nous l'ayons sous les yeux et peu importe quel comité se penchera là-dessus, il l'aura aussi sous les yeux. Je suis d'accord avec le sénateur Watt.

Senator Watt: Are you telling me to put it in the observations and not even think about making an amendment?

Senator Kenny: You committed to this committee.

The Deputy Chairman: Just a minute. No pressures. Anyone on this committee can do whatever they like in terms of amendments. The committee can vote on the amendments.

Senator Kenny: Thank you for the lesson in civics. I am simply reminding Senator Watt of the undertaking he made to the committee and the support he got from the committee was based on that undertaking.

The undertaking, as I understood it, was that if the committee delivered on the non-derogation aspect of it, and you were very clear about your other amendments to us, then you would not pursue those other amendments this time around. You did not say you would give up on them forever; you just said this time around. I agree with you, and now that the committee has received these letters, I think it is perfectly appropriate that you insist that your amendments be featured in the report that goes with it. I do not believe there was a commitment on my part to amend the bill to deal with compensation. That was not what you were asking us for if you got the non-derogation clause.

Senator Watt: Let me refresh your memory, Senator Kenny. At the time I highlighted a proper non-derogation clause dealt with through the stand-alone legislation. You are partially correct in saying I would not be push for those amendments if the non-derogation clause were included. As you remember, Senator Baker asked about the compensation.

The Deputy Chairman: Senator Baker is not here.

Senator Watt: He is not here right now, but I said that this compensation issue still has to be dealt with. I did not say, "At all costs." "If the proper answer comes, I will drop all my proposed amendments." I did not say that. I categorically mentioned the fact that the compensation issue is still an issue.

The Deputy Chairman: There is a list, and we will go through it.

Senator Milne: I still think we should read this second letter into the record. It is important.

The Deputy Chairman: We will move that it be attached to the minutes.

Senator Milne: It should be entered into the record as if read.

The Deputy Chairman: All in favour?

Hon. Senators: Agreed.

Senator Milne: It is important to have what the minister said in both those letters, because they must be read side by side.

Le sénateur Watt: Êtes-vous en train de me dire qu'il faille que je le mette dans les observations et ne même pas penser à proposer un amendement?

Le sénateur Kenny: Vous vous êtes engagé à l'égard de notre comité.

La vice-présidente: Un instant. Pas de pression. Quiconque au sein de ce comité peut proposer les amendements qu'il veut. Le comité peut mettre les amendements aux voix.

Le sénateur Kenny: Merci pour la leçon de civisme. Je rappelle simplement au sénateur Watt l'engagement qu'il a pris à l'égard du comité et que le soutien qu'il a eu du comité reposait sur cet engagement.

L'engagement, d'après ce que j'ai compris, était que si le comité prenait une décision au sujet de la non-dérogation, et vous avez été très clair à propos des autres amendements, à ce moment-là vous ne proposeriez pas les autres amendements cette fois-ci. Vous n'avez pas dit que vous les abandonniez pour toujours, vous avez simplement dit «cette fois-ci». Je suis d'accord avec vous, et maintenant que le comité a reçu ces lettres, je crois qu'il est tout à fait approprié que vous insistiez pour que vos amendements soient inscrits dans le rapport qui accompagne le projet de loi. Je ne crois pas m'être engagé à amender le projet de loi pour régler la question de l'indemnisation. Ce n'est pas ce que vous demandiez si vous obteniez la disposition de non-dérogation.

Le sénateur Watt: Permettez-moi de vous rafraîchir la mémoire, sénateur Kenny. À ce moment-là, j'ai signalé qu'une bonne disposition de non-dérogation avait été réglée avec la question du texte législatif autonome. Vous avez en partie raison de dire que je ne proposerais pas ces amendements si la disposition de non-dérogation était incluse. Comme vous vous en souvenez, c'est le sénateur Baker qui a demandé l'indemnisation.

La vice-présidente: Le sénateur Baker n'est pas là.

Le sénateur Watt: Il n'est pas ici maintenant, mais je dis que cette question d'indemnisation doit toujours être réglée. Je n'ai pas dit: «À tout prix.» «Si j'obtiens la bonne réponse, je laisserai tomber tous mes amendements proposés.» Ce n'est pas ce que j'ai dit. J'ai bien précisé que la question de l'indemnisation n'est toujours pas réglée.

La vice-présidente: La liste est là, et nous allons la parcourir.

Le sénateur Milne: Je pense toujours que nous devrions lire cette deuxième lettre et la consigner au compte rendu. C'est important.

La vice-présidente: Nous allons proposer qu'elle soit jointe au compte rendu des délibérations.

Le sénateur Milne: Il devrait être précisé au compte rendu qu'elle a été lue.

La vice-présidente: Tous ceux qui sont en faveur?

Des voix: D'accord.

Le sénateur Milne: Il est important d'avoir ce que le ministre a dit dans ces deux lettres, parce qu'elles doivent être lues en parallèle.

I thank you for your remarks on what we have attempted to do for the Aboriginal senators, because it is important. This is one of the best responses I have ever seen to this sort of thing.

Senator Watt you got your first wish. Senator Sibbeston you got what you thought was second best.

When it comes to compensation, I agree. This is one of my big concerns. I intend to vote for this bill without amendment on that issue as long as there is a strong statement in the report.

Senator Sibbeston: As I read the letters and try to understand them, I am horrified at what will happen in the future. Our attempt all along has been to improve legislation and the situation for Aboriginal people. When the minister talks of stand-alone legislation to remove non-derogation clauses, in my view, it is a step backwards. A government policy of not having non-derogation clauses in future legislation is also a step backward.

Non-derogation clauses are a reminder to the public and to the courts that the people must be mindful of Aboriginal rights. To eliminate these clauses would be mindless. The minister's proposal puts us in a worse position that we were in the beginning.

We must remember that we agreed to take out a non-derogation clause in the Nunavut water bill. That was a unique bill that emanated from the Inuit land claims. We agreed with the lawyers representing the Inuit people and the Aboriginal senators that it was the right thing to do because in the land claim agreement, there was a provision that stated that where there was any inconsistency, that land claim agreement prevailed. The non-derogation clause being used by the government in that case was confusing. In that situation we decided that it was best to eliminate it in that situation.

In ordinary legislation such as this, it is helpful to have a non-derogation clause that reminds everyone about the Aboriginal rights. I am totally surprised that the minister interpreted any of our letters. I am surprised that he is coming forth to say that the solution is to eliminate non-derogation clauses if we do not like them.

That is not the solution. It makes the situation for native people worse because not having a non-derogation clause is the worst possible situation. We were simply asking for the non-derogation clause wording that the government had used from 1982 to about 1996 which was wording from section 25 of the Charter. It was a good, simple, straightforward non-derogation clause. However, the government as a result of some court decisions, began changing it by adding the "application of" and another word that we thought confused the whole issue.

Je vous remercie de vos observations sur ce que nous avons tenté de faire pour les sénateurs autochtones, parce que cela est important. C'est l'une des meilleures réponses que j'aie vues à propos d'une chose semblable.

Sénateur Watt, vous avez obtenu votre premier souhait. Sénateur Sibbeston, vous avez obtenu ce que vous estimiez être le mieux après.

Lorsqu'il s'agit d'indemnisation, je suis d'accord. C'est l'une de mes grandes préoccupations. J'ai l'intention de voter en faveur de ce projet de loi sans amendement sur cette question dans la mesure où le rapport renferme une déclaration rigoureuse.

Le sénateur Sibbeston: D'après ce que j'ai lu des lettres et ce que j'essaie d'en comprendre, je suis horrifié quand je pense à ce qui se passera à l'avenir. Tout ce que nous avons toujours tenté de faire, c'est d'améliorer le projet de loi et la situation des Autochtones. Lorsque le ministre parle d'un texte législatif autonome qui viendra éliminer les dispositions de non-dérogation, à mon avis, c'est un pas en arrière. Une politique gouvernementale précisant qu'il n'y aura pas de dispositions de non-dérogation dans les projets de loi futurs est aussi un pas en arrière.

Les dispositions de non-dérogation viennent rappeler au public et aux tribunaux que les gens doivent tenir compte des droits des Autochtones. Éliminer ces dispositions serait inconséquent. La proposition du ministre nous place dans une position pire que celle du début.

Il ne faut pas oublier que nous avons accepté d'enlever une disposition de non-dérogation dans le projet de loi sur l'eau du Nunavut. C'était un projet de loi unique qui émanait des revendications territoriales des Inuits. Nous nous sommes entendus avec les avocats qui représentaient le peuple inuit et les sénateurs autochtones pour dire que c'était la bonne chose à faire parce que l'entente sur les revendications territoriales contenait une disposition stipulant que lorsque'il y a incohérence, c'est l'entente sur les revendications territoriales qui prévaut. La disposition de non-dérogation utilisée par le gouvernement dans ce cas était source de confusion. En pareil cas, nous avons décidé qu'il était préférable de l'éliminer.

Dans une mesure législative ordinaire comme celle-ci, il est utile d'avoir une disposition de non-dérogation qui rappelle à tout le monde les droits des Autochtones. Je suis tout à fait surpris de voir que le ministre ait interprété quelque lettre que nous lui avons envoyée. Je suis surpris qu'il dise que la solution est d'éliminer les dispositions de non-dérogation si nous ne les aimons pas.

Ce n'est pas la solution. Cela empire la situation pour les peuples autochtones parce que le fait de ne pas avoir de disposition de non-dérogation est la pire des situations. Nous demandions simplement le libellé de la disposition de non-dérogation que le gouvernement avait utilisé de 1982 à 1996 environ, c'est-à-dire le libellé de l'article 25 de la Charte. Il s'agissait là d'une disposition de non-dérogation qui était bonne, simple et directe. Cependant, le gouvernement, par suite de décisions des tribunaux, a commencé à la changer en ajoutant «l'application de» et un autre mot qui, à notre avis, venait rendre toute la question confuse.

I am horrified, frankly, that the minister is coming forward at this late date to tell us that his solution is to eliminate the non-derogation clause. How will that help the Aboriginal peoples of our country?

I had hoped that from our correspondence that he would simply come back to the original wording that had been used. Otherwise, we sent him a copy of an Aboriginal bill of rights, which we thought the government could adopt.

In the absence of any non-derogation clause, there needs to be something in federal legislation that reminds everybody of the Aboriginal rights.

While it looks as if the minister might have a solution, that solution is actually, in my view, going to set back the plight of Aboriginal people. Not having a non-derogation clause is not the solution.

Senator Milne: The evidence that was presented to the committee by the deputy minister, or ADM, was very clear. If you mention the non-derogation clause, if you reword it in the legislation, in any way whatsoever, it will make the courts wonder what people are thinking and make them want to try to interpret it.

The Constitution is there, and it is basic to all our legislation. If you say anything else within the legislation, in effect, you are watering down the Constitution and making courts look at it.

I think that taking it out completely is probably a better solution for the future, however, it is a future debate. That is not a debate on this particular bill, but a debate for the future.

Senator Kenny: Senator Milne has summarized the point very well. The Constitution is a document that cannot be challenged. The legislation can be challenged. Senator Sibbeston, we respect you and we have supported you. We value you, and we came together as a team to try to ensure that you and your colleagues got satisfaction.

The fair description is that we got fed up seeing you folks get jerked around for so long. We were fed up to point where we were prepared to hold off a key piece of government legislation until we got an appropriate response.

The response we got was precisely what we were asked to provide. Senator Watt, we assumed, was speaking on behalf of the group. I understand that there have been four of you corresponding. This committee delivered what you asked for.

We are entitled to have a difference of views, but I disagree with you on the fact, because I believe we have delivered precisely what was asked for. I disagree with you on the substance. You are suggesting that if you go along the route that you are asking for you will be putting at risk future interpretations of this clause.

Honnêtement, je suis horrifié de voir que le ministre arrive si tard pour nous dire que sa solution est d'éliminer la disposition de non-dérogation. En quoi cela aidera-t-il les peuples autochtones de notre pays?

J'avais espéré, d'après la correspondance que nous avons échangée, qu'il reviendrait simplement au libellé initial qui avait été utilisé. Autrement, nous lui avons fait parvenir un exemple de la Charte des droits autochtones que nous croyions que le gouvernement pourrait adopter.

Faute d'une disposition de non-dérogation, il faut quelque chose dans les lois fédérales qui rappelle à tout le monde les droits des Autochtones.

Bien qu'il semble que le ministre pourrait avoir une solution, cette solution, en réalité, à mon avis, fait revenir les peuples autochtones en arrière. Le fait de ne pas avoir de disposition de non-dérogation n'est pas la solution.

Le sénateur Milne: La preuve qui a été présentée au comité par le sous-ministre, ou le SMA, était très claire. Si vous parlez de la disposition de non-dérogation, si vous la reformulez dans le projet de loi, peu importe la façon, les tribunaux vont se demander ce que les gens pensent et vont vouloir essayer de l'interpréter.

La Constitution existe, c'est le document de base de toutes nos lois. Si vous dites quelque chose d'autre dans le projet de loi, en fait vous êtes en train d'édulcorer la Constitution et vous allez amener les tribunaux à se pencher là-dessus.

Je pense que l'éliminer complètement est probablement une meilleure solution pour l'avenir, mais nous en reparlerons. Ce n'est pas une question à débattre au sujet de ce projet de loi en particulier, mais une question pour l'avenir.

Le sénateur Kenny: Le sénateur Milne a très bien résumé la question. La Constitution est un document qui ne peut être remis en question. Le projet de loi, oui. Sénateur Sibbeston, nous vous respectons et nous vous avons appuyé. Nous vous apprécions, et nous avons fait équipe pour essayer de faire en sorte que vous et vos collègues soient satisfaits.

À vrai dire, c'est que nous nous sommes lassés de vous voir, vous et les peuples autochtones, vous faire bousculer depuis si longtemps. Nous en avons assez au point de dire que nous étions préparés à retenir un élément important d'une loi gouvernementale jusqu'à ce que nous ayons une réponse appropriée.

La réponse que nous avons obtenue, c'était précisément ce qu'on nous avait demandé de fournir. Le sénateur Watt, avons-nous supposé, parlait au nom du groupe. Je crois savoir que quatre d'entre vous ont échangé de la correspondance. Le comité a fait ce que vous aviez demandé.

Nous avons le droit d'avoir une différence d'opinions, mais je ne suis pas d'accord avec vous sur le fait, parce que je crois que nous avons donné précisément ce que vous avez demandé. Je ne suis pas d'accord avec vous sur le fond. Vous laissez entendre que si vous empruntez la route que vous nous demandez, vous allez mettre en péril les interprétations futures de cette disposition.

I support your objective of reminding people in future about the importance of the non-derogation clause. There are many ways of doing it other than putting it in this legislation. There are a variety of ways of doing that that are much less risky to the people upon whom it impacts.

The solution that we have is a fair one. You have our support or you would not have had the effort that went into arriving at this solution. If you feel that the public or legislators need to be reminded more frequently of it, there are a variety of ways, including your ingenuity, energy and devotion to the clause that will remind people on a regular basis that this is an important thing for us to take into account.

I am disappointed that you are reacting this way after so much effort has gone forward to try the assist you and provide you with what you told the committee or what Senator Watt told the committee was what was needed.

The Deputy Chairman: There are two more speakers, after which, unless there is a motion, we should move on to the observations.

Senator Rompkey: I want to make comments on the compensation. I have no problem with putting something in the report. However, I do not think legislation is the place to put compensation.

The Deputy Chairman: It is in the legislation.

Senator Rompkey: I thought the request was to put it in.

Senator Kenny: There is not enough in it.

Senator Rompkey: I am sorry. I did not understand.

Senator Watt: The Aboriginal senators have a problem with what was invented by the Department of Justice. Let me read this again:

For greater certainty, nothing in this act shall be construed so as to abrogate or derogate from the protection provided for existing aboriginal or treaty rights of aboriginal peoples of Canada by the recognition and affirmation of those rights in section 35 of the Constitution Act, 1982.

If we remove “protection provided for,” then the word “for” which is already in the constitution, section 25 of the British North America Act, then it most likely it not be interpreted differently from the way it is interpreted in the Constitution. That is what I was about to do, if we did not get the letter.

Let me say that the Constitution is still there, word for word. That to me is restored back to what it is supposed to be. We are hoping with the letter that we got from the minister that he committed himself and the government to undertake to produce the legislation. It would not only be within the Constitution, it would also be within the statute. That is why I read it.

The thing is, that statute is not here. They can still provide many interpretations of it. We do not know that. We are taking his word for it that he will undertake to produce the legislation.

J'appuie votre objectif, qui est de rappeler aux gens à l'avenir l'importance de la disposition de non-dérogation. Il y a de nombreuses façons de le faire autrement que de l'inclure dans le projet de loi. Il y a différentes façons de faire qui sont beaucoup moins risquées pour les gens sur qui cela a des répercussions.

La solution que nous avons est une solution équitable. Vous avez notre appui, sinon vous n'auriez pas eu droit aux efforts qui ont été nécessaires pour en arriver à cette solution. Si vous estimez que l'on doit le rappeler plus souvent au public ou aux législateurs, il y a différentes façons, y compris votre ingéniosité, votre énergie et votre effort à l'égard de cette disposition qui rappelleront régulièrement aux gens que cela est une chose importante dont nous devons tenir compte.

Je suis déçu que vous réagissiez ainsi après que tant d'efforts ont été déployés pour essayer de vous aider et de vous fournir ce que vous aviez dit que le comité ou ce que le sénateur Watt avait dit que le comité estimait nécessaire.

La vice-présidente: Deux autres intervenants, après quoi, à moins qu'il y ait une motion, nous passerons aux observations.

Le sénateur Rompkey: J'aimerais faire des commentaires sur l'indemnisation. Je ne m'oppose pas à ce nous l'inscrivions dans le rapport. Cependant, je ne crois pas que le projet de loi soit l'endroit où l'on devrait parler d'indemnisation.

La vice-présidente: C'est dans le projet de loi.

Le sénateur Rompkey: Je croyais que l'on avait demandé d'inclure cela dans le projet de loi.

Le sénateur Kenny: Le projet de loi n'est pas assez étoffé.

Le sénateur Rompkey: Je m'excuse. Je n'avais pas compris.

Le sénateur Watt: Les sénateurs autochtones ont un problème avec ce qui a été inventé par le ministère de la Justice. Permettez-moi de le lire à nouveau:

Il est entendu que la présente loi ne porte pas atteinte à la protection des droits existants — ancestraux ou issus de traités — des peuples autochtones du Canada découlant de leur reconnaissance et de leur confirmation au titre de l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982.

Si on enlève les mots «protection provided for» et ensuite le mot «for» qui est déjà dans la Constitution, l'article 25 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, alors fort probablement que cela ne serait pas interprété différemment de la façon dont ça l'est dans la Constitution. C'est ce que je me préparais à faire si nous n'avions pas eu la lettre.

Je vous rappelle que la Loi constitutionnelle existe toujours, mot pour mot. Pour moi, c'est qu'on revient à ce que cela devait être. Nous espérons qu'avec la lettre que nous avons obtenue du ministre, il s'est engagé avec le gouvernement à produire le projet de loi. Ce ne serait pas seulement dans la Constitution, cela serait dans la loi. C'est ainsi que je comprends.

Le problème, c'est que le projet de loi ne nous a pas été renvoyé. On peut toujours en donner de nombreuses interprétations. Nous ne le savons pas. Nous prenons sa parole

The only thing I can say is, hopefully, he will reflect on the request that we have made, and it is important that you senators have provided to the Aboriginal senators. That still remains to be seen.

I want you to be very clear that we are gambling on the fact that he will deliver when the time comes.

I have a slightly different perspective from Senator Sibbeston on this issue. I am not pushing this issue as hard as he is. It does not hurt to have a reminder. You probably heard me say it to Minister Anderson last week. I never said I ruled it out completely. I want you to be clear that I am not arguing with Senator Sibbeston. He is correct. Regardless of what we do, by removing from existing legislation and not applying it any more on a piece of legislation, there will be no such a thing as a non-derogation clause any more. I am telling you that the Aboriginal sector will consider that their rights are being attacked.

Senator Sibbeston: I cannot help but think since the Aboriginal rights were put in the Charter of Rights 1982, if it was not important, why would the government not have started the practice of putting non-derogation clauses in relevant federal legislation? That has been the practice in other provincial legislatures. In the Northwest Territories, when we have any legislation that somehow affects Aboriginal people, a non-derogation clause is added. It is a useful reminder. Certainly, the non-derogation clauses that had been used in federal legislation from 1982 to 1996 were positive. It was after 1996 that they began to change the wording.

We said, "That is creating confusion. Please go back to the original wording." That has always been our submission. When the minister talks of stand-alone legislation, it came to mind that he is going to delete all non-derogation clauses. To me, that is a step backward.

The Deputy Chairman: If I may, you have some choices here. We will go over the observations. You can speak to this in observations or you can make amendments, or do whatever you wish. We need to get on with this.

Senator Milne: I believe we should go to clause-by-clause and then do our report and observations afterwards. That is the normal course of action.

The Deputy Chairman: It might be, but Senator Banks and I discussed this. I would prefer to go through the observations because it might make people feel more comfortable.

Senator Milne: Normally, when we do observations we go *in camera*.

The Deputy Chairman: I am in the hands of the committee, but my objective is to go through the observations. I discussed this with Senator Banks and this is what he felt was appropriate.

qu'il s'engage à déposer le projet de loi. La seule chose que je puisse dire, c'est que j'espère qu'il réfléchira à la demande que nous avons présentée, et que cela est important que vous sénateurs ayez donné une réponse aux sénateurs autochtones. Ça reste toujours à voir.

Je tiens à ce que vous soyez très clairs pour dire que nous parions toujours qu'il tiendra sa promesse au moment venu.

J'ai une opinion légèrement différente de celle du sénateur Sibbeston à ce sujet. Je ne préconise pas cette solution aussi fort que lui. Cela ne nuit pas d'avoir un rappel. Vous m'avez probablement entendu le dire au ministre Anderson la semaine dernière. Je n'ai jamais dit que je l'éliminais complètement. Je tiens à être clair et à dire que je ne conteste pas les arguments du sénateur Sibbeston. Il a raison. Peu importe la mesure que nous adopterons, en éliminant la disposition du projet de loi et en ne l'appliquant plus à aucune mesure législative, alors il n'y aura plus de disposition de non-dérogation. Je vous dis que les Autochtones vont considérer que leurs droits sont menacés.

Le sénateur Sibbeston: Je ne peux m'empêcher de penser que puisque les droits des Autochtones ont été inscrits dans la Charte des droits de 1982, si cela n'était pas important, pourquoi le gouvernement n'aurait-il pas commencé à inclure des dispositions de non-dérogation dans les lois fédérales pertinentes? C'est ce qui se fait dans d'autres assemblées législatives provinciales. Dans les Territoires du Nord-Ouest, lorsque nous avons une mesure législative qui touche les peuples autochtones, on y ajoute une disposition de non-dérogation. C'est un rappel utile. Il ne fait aucun doute que les dispositions de non-dérogation qui ont été utilisées dans les lois fédérales de 1982 à 1996 étaient positives. C'est après 1996 que le gouvernement a commencé à changer le libellé.

Nous avons dit que cela créait de la confusion, qu'il fallait revenir au libellé initial. C'est toujours ce que nous avons prétendu. Lorsque le ministre parle d'un texte législatif autonome, ça nous fait penser qu'il va supprimer toutes les dispositions de non-dérogation. Pour moi, c'est un pas en arrière.

La vice-présidente: Si vous permettez, nous avons des choix à faire ici. Nous allons passer aux observations. Vous pouvez intervenir à ce sujet dans les observations ou proposer des amendements, ou encore faire ce que vous voulez. Il faut aller de l'avant.

Le sénateur Milne: Je crois que nous devrions passer à l'examen du projet de loi article par article et ensuite faire notre rapport et nos observations. C'est le cours normal des choses.

La vice-présidente: Peut-être, mais le sénateur Banks et moi en avons discuté. Je préférerais passer aux observations parce que ça pourrait peut-être rendre les gens plus à l'aise.

Le sénateur Milne: Normalement, quand nous faisons des observations, nous siégeons à huis clos.

La vice-présidente: Je laisse le comité décider, mais mon objectif est de passer aux observations. J'en ai discuté avec le sénateur Banks et c'est ce qu'il estimait approprié.

Senator Milne: Madam Chair, I move that we proceed to clause-by-clause now and then go *in camera* to discuss our observations and to battle over the report.

The Deputy Chairman: Is there any discussion? All those in favour?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chairman: Is everyone agreed?

Senator Milne: We are agreed.

The Deputy Chairman: We will go to clause-by-clause.

Shall the title stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chairman: Shall the preamble stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chairman: Shall clause 1 stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chairman: Shall clauses 2 to 4 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chairman: Shall clause 5 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chairman: Shall clause 6 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chairman: Shall clause 7 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chairman: Shall clauses 8 to 10 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chairman: Shall clauses 1 to 10.2 and clauses 11 to 13 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chairman: Shall we say clauses 14 to 142?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chairman: I hope you all know what you are doing.

The Deputy Chairman: I will go through each clause. Shall clauses 11 to 13 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chairman: Shall clauses 14 to 31 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chairman: Shall clauses 32 to 48 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chairman: Shall clauses 85 to 96 carry?

Hon. Senators: Agreed.

Le sénateur Milne: Madame la présidente, je propose que nous procédions à l'étude du projet de loi article par article et que nous siégions ensuite à huis clos pour discuter de nos observations et du rapport.

La vice-présidente: Quelqu'un veut-il intervenir? Tous ceux qui sont en faveur?

Des voix: D'accord.

La vice-présidente: Tout le monde est d'accord?

Le sénateur Milne: Nous sommes d'accord.

La vice-présidente: Nous allons passer à l'étude du projet de loi article par article.

L'adoption du titre est-elle reportée?

Des voix: D'accord.

La vice-présidente: L'adoption du préambule est-elle reportée?

Des voix: D'accord.

La vice-présidente: L'adoption de l'article 1 est-elle reportée?

Des voix: D'accord.

La vice-présidente: Les articles 2 à 4 sont-ils adoptés?

Des voix: D'accord.

La vice-présidente: L'article 5 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

La vice-présidente: L'article 6 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

La vice-présidente: L'article 7 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

La vice-présidente: Les articles 8 à 10 sont-ils adoptés?

Des voix: D'accord.

La vice-présidente: Les articles 1 à 10.2 et les articles 11 à 13 sont-ils adoptés?

Des voix: D'accord.

La vice-présidente: Les articles 14 à 142 sont-ils adoptés?

Des voix: D'accord.

La vice-présidente: J'espère que vous savez tous ce que vous êtes en train de faire.

La vice-présidente: Je vais passer chaque article. Les articles 11 à 13 sont-ils adoptés?

Des voix: D'accord.

La vice-présidente: Les articles 14 à 31 sont-ils adoptés?

Des voix: D'accord.

La vice-présidente: Les articles 32 à 48 sont-ils adoptés?

Des voix: D'accord.

La vice-présidente: Les articles 85 à 96 sont-ils adoptés?

Des voix: D'accord.

The Deputy Chairman: Is this slow enough for your Senator Watt?

Senator Watt: No.

The Deputy Chairman: Shall clauses 97 to 107 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chairman: Shall clauses 108 to 119 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chairman: Shall clauses 120 to 124 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chairman: Shall clause 125 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chairman: Shall clauses 126 to 129 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chairman: Shall clauses 130 to 133 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chairman: Shall clauses 134 to 141 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chairman: Shall clause 141.1 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chairman: Shall clause 142 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chairman: Shall schedules 1 to 3 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chairman: Shall clause 1 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chairman: Shall the preamble carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chairman: Shall the title carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chairman: The committee may consider observations at this point.

Senator Milne: I move, Madam Chair, that you report this bill to the Senate with observations, and we should move *in camera* to do our observations.

The Deputy Chairman: All those in favour.

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chairman: No one opposed.

The committee continued *in camera*.

La vice-présidente: Est-ce que je vais assez lentement pour vous, sénateur Watt?

Le sénateur Watt: Non.

La vice-présidente: Les articles 97 à 107 sont-ils adoptés?

Des voix: D'accord.

La vice-présidente: Les articles 108 à 119 sont-ils adoptés?

Des voix: D'accord.

La vice-présidente: Les articles 120 à 124 sont-ils adoptés?

Des voix: D'accord.

La vice-présidente: L'article 125 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

La vice-présidente: Les articles 126 à 129 sont-ils adoptés?

Des voix: D'accord.

La vice-présidente: Les articles 130 à 133 sont-ils adoptés?

Des voix: D'accord.

La vice-présidente: Les articles 134 à 141 sont-ils adoptés?

Des voix: D'accord.

La vice-présidente: L'article 141.1 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

La vice-présidente: L'article 142 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

La vice-présidente: Les annexes 1 à 3 sont-elles adoptées?

Des voix: D'accord.

La vice-présidente: L'article 1 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

La vice-présidente: Le préambule est-il adopté?

Des voix: D'accord.

La vice-présidente: Le titre est-il adopté?

Des voix: D'accord.

La vice-présidente: Le comité peut maintenant passer aux observations.

Le sénateur Milne: Madame la présidente, je propose que vous fassiez rapport de ce projet de loi au Sénat accompagné des observations et que nous siégions maintenant à huis clos pour faire nos observations.

La vice-présidente: Tous ceux qui sont d'accord.

Des voix: D'accord.

La vice-présidente: Personne n'est opposé.

La séance se poursuit à huis clos.



If undelivered, return COVER ONLY to:

Communication Canada – Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*

Communication Canada – Édition
Ottawa (Ontario) K1A 0S9

WITNESSES:

TÉMOINS:

From the Department of Natural Resources:

Bruce Boyd, Acting Associate Director, International and Domestic
Market Policy Division, Minerals and Metals Sector.

From the Department of Justice:

David Cox, Legal Counsel.

From the Department of Foreign Affairs and International Trade:

Geneviève Giroux, Legal Counsel;

David Viveash, Director, Peacebuilding and Human Security
Division.

Du ministère des Ressources naturelles:

Bruce Boyd, directeur associé intérimaire, Division de la politique
des marchés intérieurs et internationaux, Secteur des minéraux et
des métaux.

Du ministère de la Justice:

David Cox, conseiller juridique.

Du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international:

Geneviève Giroux, avocate;

David Viveash, directeur, Consolidation de la paix et de la
sécurité humaine.